

Publiez Ce 
Que Vous Payez

L'impact de l'ITIE en République Démocratique du Congo : «Neuf ans après, à quoi l'ITIE a-t-elle servi ?»

Août 2015



AVERTISSEMENT

*Cette étude a été réalisée avec l'appui de la Coopération Allemande mise en œuvre par la
« Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH »*



*Le présent rapport est publié par la coalition congolaise « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP)
et les résultats et conclusions ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la « Deutsche
Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ».*

ABREVIATIONS

ASADHO : Association Africaine des Droits de l'Homme
BM : Banque Mondiale
CEPECO: Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de base
CE : Comité Exécutif
CENADEP : Centre National D'Appui au Développement et à la Participation Populaire
CNCD : Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)
DGDA : Direction générale des Douanes et Assises
DGI : Direction Générale des Impôts
DGRAD : Direction générale des recettes administratives et Domaniales
DIRKAT : Direction de Recettes du Katanga
FEJE : Femme et Justice Economique
FEC : Fédération des Entreprises du Congo
GCM : Gécamines
GIZ : *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*
GM : Groupe Multipartite
IE : Industrie Extractives
IGF : Inspection Générale des Finances
ITIE : Initiative de Transparence des revenus issus des Industries Extractives
LICOCO : Ligue pour la Lutte contre la Corruption
MONUSCO: Mission des nations unies au Congo
OCC : Office Congolais de Contrôle
NSCC : Nouvelle Société Civile du Congo
OCEAN : Organisation Concertée des Amis de la Nature
OSISA: Open Society Initiative of Southern Africa
OSC : Organisation de la société civile
PWYP : Publish What You Pay
POM : Plate-forme des organisations œuvrant dans le secteur minier
RA : recherche Action
REMACOB : Réseau des Médias Communautaire du Bas Congo
RDC : République Démocratique du Congo
RCB : Radio Communautaire de Boma
RCM : Radio Communautaire de Moanda
RN : Ressources Naturelles
RTAK : Radio Télé Associative Kisalu
RTK3 : Radio Télé Kintuadi/Station de Matadi
RRN : Réseau Ressources Naturelles
SARW : Southern Africa Resource Watch
SC : Société civile
ST : Secrétariat Technique
SNV : Netherlands Development Organisation
SOMIKA : Société Minière du Katanga
TEP: Tribune d'Expression Populaire

TABLE DES MATIERES

Abréviations.....	1
Table des Matières.....	2
Remerciements.....	3
Introduction.....	4
IMPACT DE L'ITIE SUR LES PARTIES PRENANTES AU KONGO CENTRAL	8
1. Situation politico-socio-économique du Bas-Congo.....	8
2. Méthodologie.....	11
3. Déroulement des activités.....	11
4. Difficultés Rencontrées.....	12
5. Dépouillement.....	18
6. Compilation des résultats.....	20
7. Conclusion.....	21
IMPACT DE L'ITIE SUR LES PARTIES PRENANTE AU KATANGA.....	22
1. Introduction.....	22
2. Méthodologie	22
3. Déroulement des activités sur terrain.....	23
4. Difficultés rencontrées.....	24
5. Enquête proprement dite et résultats	24
6. Conclusion.....	46
IMPACT DE L'ITIE SUR LES PARTIES PRENANTES A KINSHASA.....	47
I. Introduction	47
2. Méthodologie.....	47
3. Déroulement des activités sur terrain.....	48
4. Difficultés rencontrées.....	49
5. Déroulement de l'enquête.....	49
6. Dépouillement.....	50
7. Conclusion.....	70
CONCLUSION GENERALE.....	72
RECOMMANDATIONS GENERALES.....	73
ANNEXE 1 : Listes des participants aux enquêtes	74
ANNEXE II : Questionnaires d'enquête	74

REMERCIEMENTS

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2005. Neuf ans après, il paraît important de s'arrêter pour voir ce que cette initiative a eu comme impact sur la gouvernance des industries extractives et sur la participation des parties prenantes à ce processus.

C'est pour faire cet arrêt que la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez a initié cette enquête qui a été réalisée grâce au concours de plusieurs personnes physiques et morales.

Ainsi, elle remercie les membres de toutes les parties prenantes, à savoir : Industries Extractives, Gouvernement, Société civile et du Secrétariat Technique de l'ITIE qui ont accepté de participer à l'enquête, malgré leurs charges et occupations diverses.

Elle remercie aussi les députés nationaux qui ont encouragé l'idée de mener cette enquête et y ont participé avec un intérêt particulier.

C'est aussi l'occasion de remercier tous les partenaires au développement et les missions diplomatiques qui ont donné aussi leur point de vue sur ce qu'ils pensent de l'impact de l'ITIE en République Démocratique du Congo.

Il est aussi important de remercier les Coordonnateurs du Réseau des Medias Associatifs et Communautaires du Bas Congo (REMACOB), Monsieur Léon NZITA et de la Platte forme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM) au Katanga, Monsieur IBOND RUPAS pour leur disponibilité et leur implication, sans oublier celles des membres de leurs réseaux, qui ont rendu la réalisation des enquêtes au Bas Congo et au Katanga possibles et effectives.

A tous les enquêteurs de Kinshasa, du Bas Congo et du Katanga qui ont réalisé des interviews malgré les multiples difficultés rencontrées sur terrain, nos remerciements sincères. Sans leurs courages et engagement, nous n'aurions pas cette mine d'informations sur l'impact de l'ITIE en RD-Congo.

Les membres de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez, Messieurs Félicien MBIKAYI, Jacques BAKULU, Kass MUTEBA, Jean Baptiste LUBAMBA, Madame Léonnie KANDOLO, sans oublier Maître Jean Claude KATENDE qui a été le premier à proposer cette enquête comme un des projets importants à réaliser pour donner à l'ITIE-RDC des nouvelles perspectives, trouvent ici nos remerciements pour s'être investis totalement dans la mise en œuvre de ce projet.

Nous témoignons notre reconnaissance à Madame Marie Antoinette MUDIBU pour avoir participé assidument à la conception du questionnaire qui a servi à la collecte des informations, d'une part, et à Monsieur Emmanuel KOKOLO qui a relu et amélioré ce rapport, d'autre part.

De manière particulière, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RD-Congo remercie la GIZ, à travers son projet de Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier (BGSM) pour avoir cru en ce projet et décidé de donner des moyens financiers pour que les enquêtes et ce rapport soient réalisés.

A toute autre personne qui aurait contribué à la réalisation de ce rapport et dont le nom n'est pas repris ci-dessus, qu'elle trouve ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Coalition PCQVP /RDC

0. INTRODUCTION GENERALE

La République Démocratique du Congo fait partie de 29 pays membres de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) qui sont conformes.

La conformité de la République Démocratique du Congo lui a été accordée lors de la 27^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE qui s'était tenue à Mexico City du 02 au 03 juillet 2014.

Malgré que la conformité ne soit pas une fin en soi, elle a été un encouragement pour tout le travail abattu par toutes les parties prenantes dans la réalisation des devoirs qui avaient été impartis au pays lors de sa suspension par le Conseil d'administration en avril 2013.

Avec la conformité, un pas est franchi, mais beaucoup reste à faire pour que la gouvernance des industries extractives s'améliore et que les revenus générés par ce secteur puissent contribuer au bien-être des populations.

Il y a lieu de rappeler que la République Démocratique du Congo a adhéré à l'ITIE depuis 2005. C'est seulement en 2007 que la mise en œuvre de cette initiative est devenue effective avec la mise en place des organes de gestion de l'ITIE plus souples.

Neuf ans après son adhésion à ce processus, la République Démocratique du Congo a déjà publié 5 rapports ITIE. Le rapport 2007 a été publié en 2010, le Rapport ITIE 2008-2009 en 2011, le Rapport ITIE 2010 en 2012 et le Rapport ITIE 2011 en 2013 et le Rapport ITIE 2012 en 2014.

Avant d'atteindre le statut de pays conforme, la RDC a été soumise à deux validations successives. La première intervenue en 2013, n'avait pas été concluante dans la mesure où le Conseil d'administration avait estimé que le pays avait réalisé des progrès significatifs, mais ne pouvait pas atteindre le statut de pays conforme pour n'avoir pas respecté certaines exigences dont celles touchant à l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Pour cette raison, le pays a été suspendu avec la recommandation de prendre des mesures correctives en améliorant le rapport ITIE 2010 ou en publiant un nouveau rapport ITIE, soit le rapport ITIE 2011. C'est la publication de ce rapport ITIE 2011 qui a permis au Conseil d'administration de lever la suspension et d'accorder le statut de pays conforme à la République Démocratique du Congo.

Pendant toute la durée de la mise en œuvre de l'ITIE, la Société civile et le Secrétariat Technique de l'ITIE ont réalisé plusieurs activités touchant à la vulgarisation de l'ITIE auprès des populations, d'une part, et au renforcement des capacités des parties prenantes sur les principes et critères de l'ITIE, la fiscalité minière et forestière, les règles de l'ITIE 2011, la transparence des contrats, la Norme....

Ce renforcement des capacités a profité aussi aux journalistes, élus nationaux et provinciaux ainsi qu'à d'autres catégories de la société telles que les étudiants, les chercheurs, les femmes, les jeunes ...

Le Secrétariat Technique a joué un rôle crucial en mobilisant les régies financières, d'autres services de l'Etat et les industries extractives afin qu'ils s'impliquent de manière effective dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Dans le cadre de la vulgarisation de l'ITE, la dissémination des rapports ITIE a joué un rôle important dans la mesure où ces rapports ont été utiles pour informer et former les grands publics sur l'ITIE. C'est pourquoi les synthèses des rapports ITIE ont toujours été traduites en langues nationales, ce qui facilite la communication et la compréhension du contenu des Rapports.

Malgré que beaucoup de progrès aient été réalisés grâce à l'ITIE notamment par la publication régulière des rapports ITIE mettant à la disposition du public les revenus du secteur extractif qui sont entrés dans la caisse de l'Etat, par le renforcement de l'environnement propice à la participation de la société civile ainsi que par la création d'un dialogue entre les trois parties prenantes ; il est nécessaire de relever que l'ITIE n'a pas été à mesure de provoquer un débat public effectif sur la gouvernance des ressources naturelles, ni d'initier des réformes de nature à renforcer la transparence et la redevabilité, ni de promouvoir la lutte contre la fraude, la corruption et le coulage des recettes publiques.

Quant aux communautés locales, il est important que l'ITIE soit visible pour elles et qu'elles soient impliquées directement dans le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles.

Neuf ans après l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'ITIE, il y a lieu de se poser quelques questions pour comprendre les vrais changements intervenus dans la gouvernance des ressources naturelles grâce à la mise en œuvre de cette initiative. Il s'agit de questions suivantes :

- Quels effets positifs ou négatifs l'ITIE a-t-elle produits sur les parties prenantes ?
- Quelles réformes ont été mises en œuvre dans les programmes ou politiques du Gouvernement grâce à l'ITIE ?
- Quel rôle l'ITIE a-t-elle joué dans la lutte contre la corruption ou le détournement des recettes publiques ?
- Quel sort a été réservé à toutes les recommandations faites aux parties prenantes dans tous les 5 rapports déjà publiés par l'ITIE/RDC ?

En se fondant sur l'exigence 7 de la Norme qui dit que «Le Groupe Multipartite prend des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE », la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez a initié cette enquête pour mettre en évidence ou mesurer ce que l'ITIE a produit comme impact dans les provinces du Katanga, du Kongo Central et de Kinshasa.

0.1. Objectifs de l'enquête

0.1.1. Objectif général

- Améliorer la mise en œuvre de l'ITIE en tirant des enseignements sur son impact dans les provinces du Katanga, du Kongo central et de Kinshasa de 2005 à 2015.

0.1.2. Objectifs spécifiques

- Identifier les changements créés par la mise en œuvre de l'ITIE en RD-Congo dans le chef des parties prenantes ;
- Evaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports ITIE déjà publiés ;
- Proposer des recommandations pour améliorer le processus ITIE en RDC.

0.2. Sites de l'enquête

Les provinces retenues pour servir des sites d'enquête sont la province du Katanga et du Kongo Central par ce qu'elles sont celles où la majorité des industries extractives impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE sont installées.

La ville de Kinshasa a été retenue en tant que siège des institutions nationales, mais aussi la ville qui abrite les principaux organes de mise en œuvre de l'ITIE, à savoir : le Comité Exécutif et le Secrétariat Technique.

Le Katanga est connu pour être la province où s'exercent beaucoup d'activités minières avec la plupart des entreprises retenues dans les périmètres ITIE.

Pour la province du Katanga, l'enquête s'est déroulée à Lubumbashi et ses environs et pour le Kongo Central, l'enquête a eu lieu à Matadi et à Moanda.

Dans tous ces sites, les enquêtes ont eu pour cibles, les personnes et les institutions ci-dessous :

0.3. Cibles

Il s'agit de :

- Députés nationaux, provinciaux ;
- Nouveaux et ou anciens membres du Gouvernement ;
- Régies financières
- Secrétariat Technique de l'ITIE/RDC ;
- Industries Extractives ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Société civile.

0.4. Période

Toute l'enquête s'est déroulée entre novembre et décembre 2014. Plus précisément, l'enquête a eu lieu à Kinshasa du 28 novembre au 05 décembre 2014, au Kongo Central du 02 au 06 décembre 2014 et au Katanga du 12 au 19 décembre 2014.

0.5. Résultats atteints

- Les changements apportés par l'ITIE sont identifiés et évalués ;
- La plus-value de l'ITIE en République Démocratique du Congo est documentée et mise en exergue ;
- Les recommandations pour améliorer le processus ITIE sont formulées ;
- Le rapport de l'enquête est produit et rendu public.

0.6. Méthodologie

Pour cette enquête, nous avons utilisé comme méthode, la Recherche Action. Elle est une méthode qui considère la recherche comme une occasion qui offre de nouvelles possibilités d'agir.

Après l'enquête, nous avons recouru à l'analyse et à l'interprétation des données pour arriver à la rédaction du présent rapport.

Mais, il sied de préciser qu'avant de procéder à l'enquête, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez avait procédé au recrutement des enquêteurs sur base d'un appel à candidatures. Les candidat(e)s ont été appelés à soumissionner en fournissant un dossier contenant les éléments ci-après :

- La preuve d'appartenance à une organisation membre de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez(PCQVP), du Réseau Ressources Naturelles(RRN) ou de la Plate-forme des Organisations intervenant dans le secteur Minier(POM) ;
- Avoir une bonne connaissance de l'ITIE ;
- Etre disponible ;
- Avoir une lettre de recommandation de son organisation ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Ecrire une lettre de motivation ;
- Présenter son Curriculum vitae.

En tout, 51 enquêteurs et enquêtrices ont été retenus pour les trois sites où l'enquête s'est déroulée. Après leur recrutement, une formation a été organisée pour tous les enquêteurs dans le but de bien les préparer à faire un meilleur travail sur terrain.

Pendant ces ateliers de formation qui ont eu lieu dans les différents sites d'enquête, les facilitateurs ont remis à niveau les connaissances des participants - enquêteurs et enquêtrices - sur la Recherche Action et sur l'ITIE. Ils ont aussi attiré leur attention sur l'esprit des enquêtes qui consistait à recueillir des avis et considérations des personnes ciblées sur la mise en œuvre du processus ITIE en RD-Congo ainsi que sur l'éthique à observer durant le travail de terrain.

Après cette formation et munis des questionnaires, les enquêteurs et enquêtrices se sont déployés sur les différents sites sélectionnés pour collecter les informations nécessaires.

Ces questions concernaient l'impact de l'ITIE, le niveau de la mise en œuvre de l'ITIE, les apports de l'ITIE aux parties prenantes, les difficultés dans la participation, l'impact de l'ITIE sur les finances publiques.

De toute évidence, ce questionnaire se terminait par une question ouverte : avez-vous autre chose à dire ?

Dans la province du Kongo Central, 17 enquêteurs et enquêtrices étaient alignés parmi lesquels 7 journalistes des radios communautaires, regroupées au sein du Réseau des Médias Associatifs et Communautaires du Bas-Congo, REMACOB et 9 membres des organisations de la société civile.

Deux sites de la province ont été retenus où les parties prenantes ci-après étaient concernées et soumises aux questionnaires à Matadi et Moanda. Il s'agit :

1. Des entreprises pétrolières de Muanda
2. Du gouvernement provincial par le biais du Ministère du Budget et de la Division Provinciale du Plan
3. Des régies financières : DGI, DGRAD, DGDA et REPERE.
4. Des partenaires internationaux : MONUSCO, SNV
5. Des ONGs (membres de la Société Civile) et d'autres couches de la population.

Au Katanga, la collecte des données sur terrain a été réalisée du 12 au 19 Décembre 2014 par une équipe de 17 personnes préalablement formées avant la descente sur terrain. Les travaux se sont déroulés de la manière suivante :

- Vendredi le 12 Décembre 2014 : réception de l'ordre de mission et prise de contact avec les industries et les partenaires au développement concernés par l'étude.
- Du Samedi 13 au Mardi 16 Décembre 2014 : entretien avec les représentants des Industries ;
- Du 16 au 17 Décembre 2014 : entretien avec des partenaires au développement concernés. Du 17 au 20 décembre 2014 : entretien avec la société civile, les régies financières et les députés provinciaux.

L'échantillon sur lequel a porté l'étude est de 6 entreprises extractives et 3 partenaires au développement et des organisations de la société civile. Cette taille considérée comme globale a permis une allocation optimale de l'échantillon, garantissant dans la moindre mesure une représentativité du milieu que constitue le périmètre d'intervention de l'ITIE en RD-Congo.

A Kinshasa, 17 enquêteurs provenant essentiellement de la société civile ont été sélectionnés. La formation organisée à leur intention a eu lieu du 27 au 28 novembre 2014.



Le Coordonnateur de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC répondant aux préoccupations de la presse nationale

I. ENQUETE AU KONGO CENTRAL : « Le manque d'informations est un obstacle majeur à la mise en œuvre effective de l'ITIE »

1.1. Présentation de la Province et production du pétrole



Le **Bas-Congo** (appelé aussi Kongo central) est l'une des Provinces de la République Démocratique du Congo.

Cette Province est un espace stratégique pour l'ensemble du pays par sa position transfrontalière avec la République du Congo au Nord, l'Angola au Sud et l'enclave angolaise de Cabinda à l'Ouest, ainsi que par sa position littorale, unique accès direct du pays à l'Océan Atlantique et la présence de 3 principaux ports de la RD-Congo (Matadi, Boma et Banana). Le Bas-Congo possède plus des richesses énergétiques majeures avec le gaz et le pétrole exploités dans la région de Muanda et l'énergie hydroélectrique exploitée principalement sur les sites d'Inga et de Zongo.



C'est depuis les années soixante-dix que le pétrole est exploité au large de Muanda avec 11 entreprises. De ces entreprises, la société Perenco est actuellement parmi les plus gros investisseurs du pays. Depuis son arrivée dans la région en 2000, le programme de forage à terre a débuté en 2002, peu de temps après la reprise par Perenco de l'opération à terre, et se poursuit à une cadence de 25 puits par an en moyenne. Le brut est stocké à bord du terminal flottant de Kalamu, qui présente une capacité de stockage d'un million de barils de pétrole.

En 2013, la production à terre est restée stable, avec une moyenne 10 000 barils/jour. Perenco. En mer, Perenco a stoppé le déclin naturel par le forage de nouveaux puits de production en 2012 et 2013. Une campagne d'exploration devrait également être réalisée et s'accompagner d'études sismiques 3 D et d'un puits d'exploration.¹

¹ www.perenco.cd



Donc, avec ces potentialités, Perenco devrait être l'une des entreprises pourvoyeuses des moyens nécessaires pour l'économie de la province du Kongo Central. Bien que des entreprises pétrolières soient activement engagées dans la promotion de la transparence dans le secteur extractif, la population locale continue à se plaindre de manque de retombées adéquates de l'exploitation pétrolière.



1.2. Déroulement de l'enquête

L'équipe de coordination était composée de :

- Pasteur Jacques BAKULU, Président, membre du CE/ITIE-RDC et membre de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC.
- Léon NZITA PUINDI, Coordonnateur du REMACOB et membre de la Coalition Publiez ce que vous payez/RDC.
- Jean-Baptiste LUBAMBA, Formateur et chargé de communication de la Coalition PWYP/RDC.

Aux fins de mener les enquêtes, les enquêteurs et enquêtrices du Kongo Central ont été regroupés de la manière ci-après :

a. Site de Muanda :

Groupe 1. Pour les industries pétrolières (Socir et Perenco) : Lubadika Tshibanda Armel (M) ; Willy ILOMA (M)

Groupe 2. Pour les organisations de la société civile : Dieudonné ; Michel MAKOSO DILU (M)

Groupe 3. Pour les régies financières et partenaires : Romeo KALONJI (M) ; Emery MBODO MBUNGU (M).

b. Site de Matadi

Groupe 1. Pour les députés provinciaux et Régies financières : Claude KIAVANGA(M) ; Rose DIATELAMA (F) ; Reagan MATONDO (M) ; NSIMBA DI NZAU (M).

Groupe 2. Pour les membres de la Société Civile : Alpha KINGO (M); Yvette TSUMBU (F) ; Nzuzi MOMBO (M).

Groupe 3. Pour les membres du Gouvernement, Régies financières et les partenaires : Hilaire LOCHANGA (M) ; Flavien TSUMBU ; Jules BENGA NDOMPETELO (M)

1.3. Difficultés rencontrées

MUANDA : Dans les entreprises extractives, spécialement Perenco, il n'a pas facile d'obtenir des informations, les enquêteurs ayant eu du mal à obtenir des réponses aux questions posées. Les procédures administratives ont rendu difficile l'accès aux informations. Reçue par le comptable, ce dernier a envoyé l'équipe des enquêteurs auprès de son adjoint qui leur demandera de passer rencontrer le Directeur Général qui devrait donner son aval.

Malgré le dépôt préalable du questionnaire au secrétariat de la Direction générale, les enquêteurs n'avaient pas pu obtenir l'autorisation du Directeur Général jusqu'à l'échéance des enquêtes. Néanmoins, l'équipe a pu rencontrer à l'informel un haut cadre et des agents qui ont pu répondre aux questions.

Bien que le haut cadre de la SOCIR ait été contacté par les enquêteurs, celui-ci s'est réservé de répondre au questionnaire par le fait que la SOCIR n'est pas partie prenante dans le processus de l'ITIE et surtout que lui-même ne sait rien de l'ITIE.

Certains partenaires au développement appuyant les activités de l'ITIE n'ont pas été disponibles pour répondre aux questions et avaient promis de le faire cette année. C'est le cas du responsable de CORDAID.

MATADI : Tous les députés rencontrés pour cette enquête ont décliné momentanément l'offre et ont renvoyé la rencontre au début de cette année. Car, ils étaient en pleine session budgétaire. Ils ont ainsi sollicité de répondre aux questionnaires à la fin des travaux qui intervenaient dans la semaine du 08 au 15 décembre 2014. D'autres députés ont préféré que les enquêteurs glissent les questionnaires dans leurs boîtes à suggestions pour s'en imprégner ultérieurement.

Au niveau des régies financières, à la DGI et à la REPERE, les responsables n'étant pas disponibles pour raison de la session budgétaire à l'Assemblée Provinciale, personne ne pouvait répondre aux questions à part quelques personnes qui ont requis l'anonymat.

1.4. Dépouillement

Au total 230 personnes ont été interrogées dont :

- Entreprises pétrolières : 30
- Société Civile : 175
- Régies financières : 14
- Gouvernement : 08
- Partenaires internationaux : 03

N°	QUESTIONS	REPONSES
I.	INDUSTRIES EXTRACTIVES : PERENCO et SOCIR Personnes interrogées : 30 H : 17 F : 12 J : 1	
1.	Appréciation de la mise en œuvre de l'ITIE	20/30, soit 66,7 % , trouvent que c'est une bonne initiative qui permet au Gouvernement d'avoir une idée claire sur les revenus générés par l'exploitation de ses ressources naturelles. 10/30 soit 33,3 % , n'ont pas donné d'avis.
2.	Valeur ajoutée de l'ITIE aux IE	27/30, soit 90 % , trouvent que l'ITIE a apporté une nouvelle image des IE avec la publication de leurs revenus. 3/30, soit 10 % , n'ont pas donné d'avis
3.	Difficultés rencontrées dans le cadre de leur participation à l'ITIE.	25/30, soit 83,3 % , soutiennent qu'il n'y a pas assez de difficultés car, leurs entreprises sont toujours en ordre avec des données mises à jour. 5/30, soit 16,7 % , n'ont pas donné d'avis.
4.	Valeur ajoutée de l'ITIE aux OSC	20/30, soit 66,7 % , trouvent les informations nécessaires sur les IE qui, hier étaient des sujets tabous.

		10/30 soit 33,3 % , n'ont pas donné d'avis.
5.	Impact de l'ITIE sur le travail des Régies financières	20/30, soit 66,7 % , pensent qu'à travers leur travail, les taxes payées par les IE à l'Etat sont à la portée des populations. 10/30 soit 33,3 % , n'ont pas donné d'avis.
6.	Impact de l'ITIE sur la gestion des ressources naturelles	15/30, soit 50 % , trouvent que grâce à l'ITIE, la transparence s'installe dans la gestion des Ressources naturelles. 15/30, soit 50 % , pensent que l'impact est faible, mais elle doit encore faire plus.
7.	Ce qu'il faut pour améliorer l'impact de l'ITIE (Parties prenantes)	20/30, soit 66,7 % , trouvent qu'elles doivent être sérieuses et travailler en franche collaboration pour le bien de tous les congolais. 10/30 soit 33,3 % , n'ont pas donné d'avis.
8.	Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre le périmètre aux autres entreprises des secteurs autres que les mines et le pétrole. - Le gouvernement doit lutter pour une transparence dans la gestion de l'administration publique tant au niveau national, provincial que local - Etendre les ateliers de dissémination même au niveau des entreprises non encore concernées par l'ITIE - Créer des espaces d'échanges entre les IE concernées et les autres (non encore concernées : cas de la SOCIR).
II.	SOCIETE CIVILE	
	Nombre de personnes interrogées : 175	
A.	Questions d'ordre Général	personnes interrogées : 35
	H : 23 F : 6 J : 6	
1.	Connaissance de quelques OSC impliquées dans le processus ITIE	10/35, soit 29 % , ignorent les organisations impliquées dans le processus ITIE ; 25/35, soit 71 % , connaissent au moins une organisation.
2.	Connaissance de quelques partenaires appuyant l'ITIE	10/35, soit 29 % , connaissent au moins un partenaire (OSISA, GIZ) 25/35, soit 71 % , ignorent
B.	Participation société civile à l'ITIE	personnes interrogées : 49
	H : 26 F : 13 J : 10	
3.	Degré de participation des OSC à l'ITIE	49/49, soit 100% soutiennent que la participation est faible.
4.	Degré de participation des OSC au sein du Groupe Multipartite	Positif 7/49, soit 14,3% ; abstention 14/49, soit 28,55% ; faible 14/49, soit 28,55% ; Un peu satisfaisant 7/49, soit 14,3% ; Excellent 7/49, soit 14,3% .
5.	Difficultés rencontrées par les délégués de la SC au sein du GM	<ul style="list-style-type: none"> - Leur faible représentativité - Manque de décision finale dans leurs propositions.
6.	Les activités les plus importantes de la SC	Les activités les plus importantes citées par tous les interviewés sont : <ul style="list-style-type: none"> - La Sensibilisation - Le lobbying, le monitoring et le plaidoyer sur l'ITIE - La vulgarisation de l'ITIE - La dissémination des rapports ITIE - La formation - La défense des droits des communautés locales (la

		plus citée).
7	Oui ou non les recommandations de la SC dans le cadre de l'ITIE sont respectées	<p>- 21/49, soit 42,9%, estiment que oui à 50%</p> <p>- 21/49, soit 42,9%, pensent que non par le fait qu'il faut beaucoup plus de transparence</p> <p>- 7/49, 14,2%, affirment que oui à 100% parce que le Gouvernement est obligé de mettre les recommandations en œuvre.</p>
	Bénéfices ou avantages que la société civile tire de leur participation à l'ITIE	<p>- 35/49, soit 71,5%, soutiennent que les populations commencent ont bénéficié des formations en matière de l'ITIE et accèdent aux informations</p> <p>- 12/49, soit 24,5 %, affirment que les IE commencent à prendre en compte les attentes des communautés locales.</p> <p>- 2/49, soit 4, 0%, pensent aux échanges entre les membres du Groupe Multipartite</p>
9	Changements constatés depuis la mise en œuvre de l'ITIE en RD-Congo	<p>- 28/49, soit 57,1%, soutiennent qu'il n'y a pas de changement, car la RD-Congo est toujours classée 154 ème/174 en matière de corruption suite au manque de bonne gestion des Ressources Naturelles</p> <p>- 14/49, soit 28,6%, estiment qu'il y a certains changements : les déclarations des taxes payées par les IE, l'accès facile aux données des IE et une amélioration de la gouvernance même si c'est encore insignifiant.</p> <p>- 7/49, soit 14, 3%, se sont abstenus</p>
10	Oui ou non l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif est faite par la mise en œuvre du processus ITIE	<p>- 35/49, soit 71,4%, pensent que oui par le fait de publier régulièrement les rapports</p> <p>- 7/49, soit 14,3%, pensent que cela ne constitue pas un facteur d'amélioration</p> <p>- 7/49, soit 14,3%, trouvent que cela peut être oui à condition que les revenus soient redistribués aux citoyens de manière juste.</p>
11	Impact des rapports publiés par ITIE sur la gouvernance des IE ou la lutte contre la corruption	<p>48/49, soit 99,7%, soutiennent que son impact est encore très faible parce que peu de gens sont informés de ces rapports.</p> <p>1/49, soit 0,3 %, n'a pas donné d'avis</p>
12	Oui ou non les rapports ITIE permettent aux populations de participer au débat sur la gouvernance des IE	<p>35/49, soit 71,4%, pensent que les rapports ITIE permettent aux populations de participer aux débats publics sur la gouvernance des IE,</p> <p>14/49, soit 28,6 %, soutiennent que publier les rapports ITIE est une chose, mais il faut organiser des disséminations de manière régulière pour permettre aux populations de participer aux débats publics.</p>
13	Oui ou non le dialogue institué par l'ITIE aide la société civile à mieux s'organiser et à s'entendre sur les questions critiques	<p>49/49, soit 100%, soutiennent que ce dialogue aide la société civile à mieux s'organiser et à s'entendre sur les questions critiques.</p>
14	Impact de l'ITIE sur les autres secteurs de la vie nationale	<p>49/49, soit 100%, soutiennent que la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des recettes des IE donneront assez des revenus aux autres secteurs de la vie nationale en vue de satisfaire aux besoins des populations</p>

		(santé, éducation, transport,...) mais pour le moment, on ne voit rien.
	Recommandations	Pour mieux booster la transparence et la bonne gouvernance dans le chef du gouvernement, il faut augmenter le quota de la société civile dans le Groupe Multipartite pour mieux peser devant les autres parties prenantes.
C.	Participation du Gouvernement Personnes interrogées : 49 H : 23 F : 15 J : 11	
1	Niveau de participation du Gouvernement à l'ITIE	- 21/49, soit 42,9% , pensent qu'elle est satisfaisante - 7/49, soit 14, 2% , trouvent qu'elle est insatisfaisante - 21/49, soit 42,9% , estiment qu'il faut la renforcer.
2	Niveau d'engagement du Gouvernement à l'ITIE	14/49, soit 28,6% , trouvent que le niveau est durable parce que le Gouvernement publie régulièrement les rapports 21/49, soit 42,8% , pensent que c'est non durable parce cela dépend de la volonté politique du Gouvernement 14/49, soit 28,6% , se sont abstenus.
3	Changement de l'ITIE dans le chef du Gouvernement	49/49, soit 100% , trouvent que même si le changement n'est pas encore très significatif, la publication des revenus est un bon signe.
4	Changement de l'ITIE sur le Gouvernement du point de vue économique et de gouvernance du secteur Extractif	35/49, soit 71,4% , trouvent qu'il y a : - La transparence entre IE et Gouvernement - Les taxes payées sont budgétisées - La stabilité monétaire et amélioration du climat des affaires - La traçabilité des taxes payées par les IE Et 14/49, soit 28,6% , pensent qu'il n'y a aucun changement économique parce que le social des populations ne change pas encore.
5	Valeur ajoutée de l'ITIE dans les recettes de l'Etat	28/49, soit 57,1% , pensent qu'il y a augmentation des recettes en voyant l'accroissement du budget à chaque exercice 21/49, soit 42,9% , trouvent qu'il est trop tôt de le confirmer, car, il faut comparer les rapports ITIE de toutes les années.
6	Appréciation de la conformité de la RD-Congo.	Tout le monde, 49/49, soit 100% , est d'avis que la conformité de la RD-Congo est méritée, mais elle doit encore mieux faire pour que la population sente ses effets sur le plan social.
7	Recommandations au Gouvernement pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE	- Honorer ses engagements en matière d'ITIE - Laisser la société civile agir librement en tant que partie prenante - Garantir la liberté d'expression - Rendre disponibles les moyens conséquents - Inciter les IE à respecter le délai de transmission des données pour faciliter la publication des rapports ITIE - S'approprier le processus et faciliter aux organes l'atteinte des objectifs - Renforcer la transparence des recettes des IE et à tous les niveaux.

		<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents qui interviennent dans les IE. - S'assurer qu'il y a de la transparence dans la gestion des fonds qu'il met à la disposition du Comité Exécutif.
8.	Impact de l'ITIE sur les autres secteurs de la vie nationale	Etant donné qu'il n'y a pas de service Technique au niveau de la province du Bas-Congo, ces questions n'étaient pas traitées.
9	Niveau de satisfaction sur le travail du ST	
10	Degré de facilitation par le ST des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE	
11	Ce qu'il faut pour améliorer le travail du ST	
12	Niveau de rapport entre ST et parties prenantes	
D.	Fonctionnement du groupe multipartite personnes interrogées : 42 H : 38 F : 4 J : 0	
13	Appréciation sur la composition du CE (IP=8 ; SC=5, IE=5)	10/42, soit 23,8 % ; pensent que la composition ne pose aucun problème étant donné que le Gouvernement prend en charge 75% des charges et 25% par les autres partenaires. 32/42, soit 76,2 % , soutiennent que le déséquilibre profite au Gouvernement et aux entreprises qui signent les contrats ensemble.
14	Niveau de participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE à travers le Fonctionnement du CE	42/42, soit 100% , apprécient positivement la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE.
15	Appréciation du leadership du CE	42/42, soit 100% , se disent satisfait du leadership du CE car, il est parvenu à ramener la RDC à la conformité avec la publication régulière des rapports. Mais il y a lieu de faire attention pour que le Coordonnateur de l'ITIE ne prenne pas la place du Président du Comité Exécutif.
16	Niveau du respect des recommandations du CE par le Gouvernement, les régies financières et les IE (+ exemples)	42/42, soit 100% , sont d'accord que le Gouvernement, les régies financières et les IE respectent les recommandations du CE qui fait le suivi régulier moyennant un plan d'activités et les réunions régulières. Preuves : <ul style="list-style-type: none"> - franche collaboration entre les parties prenantes - débat libre et démocratique dans les rencontres - privilège la prise des décisions par consensus - prise en charge des activités liées à l'ITIE.
III.	REGIES FINANCIERES : DGDA, DGI, DGRAD, REPERE (DGI : 2, DGDA : 3, DGRAD : 4, REPERE : 3, OCC : 2) Personnes interrogées : 14 H: 8 F : 4 J: 2	
1	Connaissances de l'ITIE et appréciation de l'ITIE par elles.	<ul style="list-style-type: none"> - A la DGDA, 3/3, soit 100%, ont déclaré avoir une bribe d'information sur l'ITIE, mais manquent de précisions sur son rôle - A la DGRAD, 2/4, soit 50%, en savent quelque chose

		<p>pour avoir établi des ordonnancements</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la DGI, 2/2, soit 100%, n'en savent rien - A l'OCC, 2/2, soit 100%, ont confirmé avoir quelques connaissances sur l'ITIE mais pas de manière approfondie. - A la REPERE, 3/3, soit 100%, disent avoir une information par hasard, au niveau de leurs services, ils n'ont jamais entendu parler de l'ITIE (à Muanda). <p>En bref, 7 sur 14 interrogés, soit 50%, seulement savent quelque chose sur l'ITIE, mais ils n'ont pas de connaissances approfondies.</p>
2	Expérience tirée à travers leur participation au processus après dix ans	<ul style="list-style-type: none"> - Etant donné que l'ITIE n'est pas tellement connue de commun de mortel, A la DGDA, 3/3, soit 100%, déclarent que cela n'a aucun impact dans leur expérience, car, ces IE bénéficient de trop d'exonérations - A la DGI, 2/2, soit 100%, déclarent ne pas en avoir l'expérience, car, c'est au niveau national que ces dossiers sont traités - A l'OCC, 2/2, soit 100%, ont déploré n'avoir aucune expérience à propos de l'ITIE, car, ils ne savent pas interpréter les données publiées dans les rapports ITIE suite au manque de formation en la matière - A la REPERE, 3/3, soit 100%, n'ont rien donné comme expérience pour n'avoir jamais traité de cette question de l'ITIE. - A la DGRAD, 50% seulement reconnaissent que cela les a aidés à mieux cerner les indicateurs pour concilier et comparer les chiffres. <p>En bref, 12/14, Soit 87, 7% , déclarent qu'ils n'ont aucune expérience sur l'ITIE.</p>
3	Utilité de l'ITIE aux régies financières.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la DGRAD, 3/4, soit 70%, déclarent que l'ITIE est venue améliorer le travail parce que les agents deviennent de plus en plus attentifs dans la publication des données exactes en évitant le plus d'erreurs possibles, - Pour la REPERE, 3/3, soit 100%, disent que l'ITIE peut les aider à faire des recettes auprès des IE qui ne relèvent pas de l'ITIE. - Pour la DGI, 2/2, soit 100%, déclarent que l'ITIE est utile pour les aider à revoir certaines clauses d'exonération dont ces IE bénéficient. Cela fait échapper des revenus à l'Etat surtout que c'est payé au niveau national sans aucune rétrocession. - Pour la DGDA, 2/3, soit 66,7%, disent qu'elle est utile dans la mesure où leur institution peut avoir une idée globale sur les revenus versés au trésor public et 1/3, soit 33,3% s'est abstenu. <p>En Bref, 10/14, soit 71,4%, reconnaissent en l'ITIE une utilité pouvant aider les régies dans leur travail tandis que 29,6 % ne reconnaissent pas cette utilité.</p>
4	Impact de l'ITIE sur le travail des Régies	A la DGI, 2/2, soit 100% , ne voient aucun impact de l'ITIE sur leur travail

		<p>La DGRAD, 4/4, soit 100%, estiment que l'ITIE est venue améliorer leurs méthodes de travail : incitation à ordonner le travail car, les écarts constatés dans les rapports les poussent à bien organiser le travail en toute transparence.</p> <p>A l'OCC, 2/2, soit 100% ; pensent qu'un impact ne peut être réel que quand le gouvernement, à travers leur office, sera capable de déterminer la production et le coût de cette production. Pour le moment, leur travail est limité parce que c'est l'entreprise elle-même qui dicte la quantité produite. Ils n'ont la maîtrise que des chiffres en commercialisation</p> <p>A la REPERE, 3/3, soit 100%, ne maîtrisant rien, ils n'ont pas émis leur avis</p> <p>A la DGDA, 3/3, soit 100%, de personnes interrogées disent qu'aucun impact n'est senti sur leur travail.</p> <p>En bref, 4/14, soit 28,6%, seulement reconnaissent que l'ITIE a un impact sur le travail des régies financières et 10/14, soit 71,4%, ne reconnaissent aucun impact.</p>
5	Difficultés rencontrées dans leur participation à l'ITIE	<p>- 3/3, soit 100% des interviewés de la DGDA n'éprouvent aucune difficulté parce qu'il n'est question que de publier ce que l'on perçoit des IE</p> <p>- Pour la REPERE, 3/3, soit 100%, déclarent que le manque de connaissances sur l'ITIE et leur non implication en la matière ne leur permet pas d'être attentifs aux recettes des entreprises pétrolières</p> <p>- Quant à la DGRAD, 4/4, soit 100%, pensent que l'absence d'une antenne de l'ITIE au Kongo Central ne permet pas à la province de percevoir des taxes dans ces entreprises.</p>
6	Appréciation sur la participation des OSC à l'ITIE	<p>- A la DGI, 2/2, soit 100%, pensent que cette participation est une bonne chose, mais les représentants doivent, lors de leurs rencontres, beaucoup insister pour que ces IE et le Gouvernement publient les vrais chiffres, signe de transparence. Les entreprises pétrolières, par exemple, ne donnent pas la quantité exacte de leur production.</p> <p>- A la DGRAD, 4/4, soit 100%, et à la DGDA, 3/3, soit 100% estiment qu'elle est bonne parce qu'elle plaide toujours pour l'intérêt des communautés locales</p> <p>- A la REPERE, 3/3, soit 100%, exigent de la société civile plus de neutralité pour favoriser la transparence dans les données à publier.</p>
		12/12, soit 100% , d'interviewer apprécie la participation de la Société civile à l'ITIE.
7	Apport de l'ITIE dans le comportement des IE qui sont dans le processus	<p>9/12, soit 75%, pensent que c'est difficile à démontrer parce que ces entreprises ont des textes et des contrats mal négociés qui font perdre au Gouvernement plusieurs avantages</p> <p>3/12, soit 25%, pensent que cela ne concerne pas le Kongo Central.</p>
8	Ce qu'il faut améliorer pour un impact visible de l'ITIE en RDC	<p>Les avis émis par tout le monde se résument en ces termes :</p> <p>- Pour sensibiliser sur le processus ITIE et disséminer les rapports ITIE, organiser beaucoup d'émissions radio et</p>

		<p>TV, des journées d'information pour les agents des régies financières, des entreprises concernées, et d'autres couches de population à travers des Tribunes d'Expression Populaire et émissions de jeu public surtout en langues locales, ce qui permettrait d'atteindre plus de gens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement et les parlementaires doivent organiser des missions de contrôle et de vérification pour sanctionner les coupables au regard des écarts qui sont dans les rapports ITIE. - l'ITIE doit beaucoup impliquer la société civile dans ses activités - Les membres de la société civile ne doivent pas se faire corrompre ni par les politiciens ni par les IE ; - Les Régies Financières doivent être dotées des outils de travail de la nouvelle technique de l'information et de communication pour faire un travail fiable ; - Le GMP doit étendre la visibilité de l'ITIE dans d'autres provinces comme l'Equateur, Maniema... - Le GMP doit produire des dépliants sur l'ITIE et des rapports ITIE en langues nationales ; - Le GMP doit multiplier des séances de débat avec la population pour que son travail ne soit pas trop bureaucratique ;
	Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une synergie des régies financières pour des échanges et partages réguliers des informations ; - L'ITIE doit interpeller le Gouvernement et la DGDA au sujet de nombreuses exonérations accordées aux entreprises - Les entreprises doivent publier les quantités produites et le Gouvernement doit créer un mécanisme de vérification pour pousser de plus en plus ces entreprises à la transparence effective - Former les agents de l'OCC sur l'ITIE ; - Le Gouvernement central doit savoir respecter le principe et la clef de la retenue à la source. Il doit mettre fin à la rétrocession aux provinces, car elle est faite en violation de la Constitution.
IV.	GOUVERNEMENT : MINISTERE DU BUDGET, DIVISION PROVINCIALE DU PLAN	
	Personnes interrogées : 08	
	H : 6 F : 2 J : 0	
1	Niveau de mise en œuvre du processus ITIE en RDC	<p>5/8 ou 62,5%, reconnaissent que la gouvernance en matière de RN a un impact visible au niveau national puisque les recettes publiées sont gérées à ce niveau ;</p> <p>1/8 ou 12,5 %, déclarent qu'au Kongo Central, la mise en œuvre de l'ITIE est très faible ;</p> <p>2/8, soit 25 %, déclarent que la mise en œuvre de l'ITIE est sans impact à cause de la fermeture de l'antenne de l'ITIE au Kongo Central.</p>

2	Niveau de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance des IE en RDC	<ul style="list-style-type: none"> - 5/8, soit 62,5%, reconnaissent que le processus ITIE a révolutionné la gouvernance des IE en RDC bien qu'il y ait encore beaucoup à faire. Car, si hier, les revenus du pétrole n'étaient connus de personnes, aujourd'hui ils sont publiés dans les rapports ITIE ; - 3/8, soit 37,5%, pensent que l'impact est mitigé parce que l'antenne provinciale de l'ITIE qui facilitait l'accès à l'information sur l'ITIE a été fermée, c'est difficile d'avoir des informations au niveau provincial.
3	Niveau de l'impact de l'ITIE sur les régies financières	<ul style="list-style-type: none"> - 4/8, soit 50%, de personnes interrogées pensent qu'il y a un impact, bien que faible au niveau des régies financières parce qu'elles sont obligées de publier régulièrement les taxes perçues de ces IE et qui figurent dans le budget alors qu'auparavant, il n'en était pas question. Tandis que 4/8, soit 50%, ne pouvaient se prononcer par manque d'informations.
4	Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises qui exploitent les carrières des moellons et celles qui produisent le ciment doivent entrer dans le périmètre ITIE ; - L'Antenne de l'ITIE au Kongo Central doit être rouverte pour faciliter l'accès à l'information sur l'ITIE.
V.	PARTENAIRES INTERNATIONAUX : SNV ET MONUSCO (Monusco : 01, SNV : 02)	
		Personnes interrogées : 03 H : 2 F : 1 J : 0
1	Niveau de mise en œuvre du processus ITIE en RDC	<p>Pour le fonctionnaire de la Monusco, soit 100%, il pense que le processus ITIE en RDC est encore embryonnaire. Il y a beaucoup de choses à améliorer.</p> <p>Par contre, les agents de la SNV, une organisation non gouvernementale hollandaise, 2/2, soit 100%, ne savent rien de l'ITIE.</p> <p>1/3, soit 33,3 %, reconnaissent sa mise en œuvre et 2/3, soit 66,7%, n'ont aucune appréciation, car ils n'en savent rien.</p>
2	Niveau de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance des IE en RDC	<p>Le fonctionnaire de la Monusco reconnaît que l'impact du processus n'est pas visible par le fait que les minerais continuent à financer les groupes armés à l'Est du pays</p> <p>1/3, soit 33,3%, soutient qu'il n'y a pas d'impact et 66,7% n'ont aucune appréciation, car ils n'en savent rien</p>
3	Niveau de l'impact de l'ITIE sur les régies financières	Les trois interviewés n'avaient aucun avis à émettre par manque d'informations nécessaires.

1.5. Compilation des résultats

Après l'enquête, l'équipe de dépouillement a regroupé toutes les données qui se présentent de la manière suivante :

A. Les Industries extractives

En termes d'entreprises pétrolières, Perencorep, MIOC et CHEVRON ODS ont fait partie des enquêtés. Bien que la SOCIR, entreprise du Portefeuille de l'état, ne figure pas dans le périmètre du rapport ITIE, elle a été retenue parmi les interviewées.

Au total 30 personnes des Entreprises pétrolières ont été concernées par ces enquêtes. Ces personnes peuvent être réparties de la manière suivante : 2 responsables (le chargé de communication et une autorité qui a requis l'anonymat) et 11 membres du personnel de PERENCO REP ; 2 responsables de la SOCIR ayant requis l'anonymat et 8 membres du personnel, 4 membres du personnel de MIOC et 3 de Chevron.

Les enquêtes ont donné les résultats ci-après :

- **40%** d'entre elles n'apprécient pas ou ne connaissent pas le processus ITIE, tandis que **60%** apprécient le processus de l'ITIE et trouvent qu'il a une valeur ajoutée sur leur travail quotidien ;
- **66,6 %** des enquêtés trouvent qu'à travers leur travail, les informations sur les taxes payées par les IE à l'Etat sont à la portée des populations, tandis que **43,4 %** ont émis des avis contraires ou sans opinions.
- **66,6 %** trouvent que c'est grâce à l'ITIE que la RD-Congo est sur la voie de la transparence en matière de gestion des RN, mais il y a encore beaucoup à faire, , tandis que **43,4 %** ont émis des avis contraires ou sans opinions.
- **66,6 %** trouvent que les entreprises doivent être sérieuses dans la déclaration des taxes payées auprès de l'Etat et travailler en franche collaboration avec les autres partenaires, , tandis que **43,4 %** ont émis des avis contraires ou sans opinions.

B. Avec la Société civile

175 membres de la société civile appartenant à 35 organisations ont répondu aux questions.

Sur le plan général

- **70 %** d'entre eux ignorent les partenaires qui appuient le processus ITIE en RDC. Par contre, **30 %** connaissent quelques organisations de la société civile qui sont impliquées dans le processus ITIE.

Par rapport à la participation de la société civile au processus ITIE au GMP

- **100%** des interviewés trouvent que la participation des OSC dans le GMP est faible et qu'il faut équilibrer le nombre des représentants par rapport aux autres parties prenantes pour qu'il soit égal à celui du Gouvernement ;
- **28%** seulement des interviewés trouvent que le degré de participation de la société civile au sein du GMP est positif ou satisfaisant tandis que **72%** le trouvent non satisfaisant.
- **85%** des membres de la société civile pensent que les recommandations de la société civile dans le cadre du processus ITIE ne sont pas prises en compte par le GMP, soit qu'elles sont prises en compte très faiblement. **15 %** pensent le contraire.

Par rapport à la participation du Gouvernement au processus ITIE

- Les activités les plus importantes citées par tous les interviewés sont : la sensibilisation, le lobbying, le monitoring et le plaidoyer, la vulgarisation de l'ITIE, la dissémination des rapports ITIE, la formation, l'encadrement et la défense des droits des communautés locales (la plus citée).

- **100%** des interviewés ont cité les profits ci-après que la Société Civile tire de leur participation au processus ITIE :
 - Les échanges entre parties prenantes,
 - La notion de transparence gagne petit à petit les responsables des IE et les gouvernants,
 - Les populations commencent à bénéficier des formations en matière d'ITIE et accèdent aux informations sur les paiements des IE,
 - Les IE commencent à prendre en compte les attentes des communautés locales même si c'est encore très faible.
- **57%** des membres de la société civile soutiennent qu'il n'y a pas encore de changement significatif en RDC depuis la mise en œuvre de l'ITIE par le fait que la corruption gangrène encore le Gouvernement, signe de manque de bonne gouvernance surtout en matière de Ressources Naturelles. Tandis que **43 %** ont émis des avis contraires ou sans opinions.
- **71,4%** soutiennent que l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif se fait progressivement grâce à la publication régulière des rapports ITIE. Par contre **28,6 %** ont émis des avis contraires.
- **100%** des membres de la société civile pensent que l'impact des rapports publiés par ITIE sur la gouvernance des IE ou la lutte contre la corruption est encore très faible ;
- **71,4%** de membres de la société civile estiment que les rapports ITIE bien que contenant des données devant permettre les débats publics sur la gouvernance des IE, ne favorisent pas ces débats et ne facilitent pas aux communautés locales d'y participer. Par contre **28,6 %** ont émis des avis contraires.
- **100%** des membres de la société civile soutiennent que le dialogue institué par l'ITIE aide la société civile à mieux s'organiser et à s'entendre sur les questions critiques.
- **100%** soutiennent que pour le moment, l'ITIE ne permet pas une affectation transparente des revenus des IE aux autres secteurs de la vie nationale.
- **57%** des membres de la société civile pensent que le niveau de participation du Gouvernement au processus ITIE est faible ;
- **42,8%** trouvent que le niveau d'engagement du Gouvernement à l'ITIE est non satisfaisant et non durable parce que cela dépend de la volonté politique de ses acteurs. Pour la même question, **28,6%** se sont abstenus et à peine **28,6%** soutiennent qu'il est durable par le fait de publier des rapports.
- **100%** trouvent que même si ce n'est pas encore très significatif, mais le fait de publier les revenus dans les rapports ITIE, dénote un changement dans le chef du Gouvernement, cela est fait grâce à l'ITIE.

Sur le plan économique et de gouvernance du secteur Extractif :

- **100%** pensent qu'il y a un changement de comportement des gouvernants grâce à l'ITIE ;
- **57,1%** pensent que l'ITIE a une valeur ajoutée dans les recettes de l'Etat en voyant l'accroissement progressif du budget à chaque exercice tandis que **42,9%** pensent qu'il est trop tôt de le confirmer ; car il faut comparer les rapports ITIE de toutes les années.
- **100%** sont d'avis que la conformité de la RDC est méritée, mais le pays doit encore mieux faire pour que la population sente les effets de l'ITIE sur le plan social.

Par rapport au fonctionnement du Groupe Multipartite

- **65 %** de membres de la société civile pensent que le fonctionnement du GMP ne pose aucun problème étant donné que le Gouvernement prend en charge les activités de mise en œuvre de l'ITIE à **75%** et les **25%** autres sont pris en charge par les partenaires ;
- **100%** des membres de la société apprécient positivement la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE à travers le fonctionnement du CE ;

C. Avec les Régies Financières

Pour les régies financières, 14 personnes ont été interviewées. Les résultats sont les suivants :

- **50%** de personnes interrogées disent avoir des connaissances superficielles sur l'ITIE et **50 %** ne connaissent rien ;
- **87,7%** d'interviewés déclarent qu'ils n'ont aucune expérience sur l'ITIE, tandis que **19,3 %** ont quelques expériences ;
- **71,4%** reconnaissent que l'ITIE est utile pour aider les régies financières à améliorer leur travail contre **29,6 %** ;
- **28,6%** reconnaissent que l'ITIE a un impact sur le travail des régies financières et **71,4%** autres disent que l'ITIE n'a aucun impact sur les régies financières ;
- **100%** d'interviewés apprécient la participation de la Société civile à l'ITIE, ils estiment que c'est elle qui pousse pour que la mise en œuvre soit effective ;
- **64,2%** de personnes interrogées pensent que c'est difficile de démontrer l'apport de l'ITIE dans le comportement des IE qui sont dans le processus parce que ces industries bénéficient des contrats qui font perdre au Gouvernement plusieurs avantages tandis que **45,8%** pensent que cela ne concerne pas le Kongo Central.

D. Avec le Gouvernement

Ce sont le Ministère Provincial du Budget et la Division Provinciale du Plan dont 8 agents ont été interviewés. Les résultats suivants ont été obtenus :

- **62,5%** de personnes reconnaissent que l'ITIE a un impact visible sur la gouvernance en matière des RN au niveau national, car toutes les recettes des industries pétrolières sont réalisées à ce niveau-là, par contre **45,8 %** estiment qu'au niveau provincial, il n'y a rien.
- **100 %** d'enquêtés déclarent qu'au Kongo Central, la mise en œuvre de l'ITIE est très faible.
- **100 %** de personnes déclarent que sa mise en œuvre est sans impact à cause de la fermeture de l'antenne de l'ITIE du Kongo Central, ce qui ne favorise pas la transparence dans la gestion des industries pétrolières au niveau de la province.
- **62,5%** reconnaît que le processus ITIE a révolutionné la gouvernance des IE en RDC. **37,5%** pensent que cet impact reste mitigé parce que l'antenne provinciale est fermée ;
- **50%** des personnes interrogées pensent qu'il y a un impact, bien faible, par ce que les régies financières publient quand même les taxes perçues des IE et **50%** ne pouvaient pas se prononcer par manque d'informations.

E. Avec les partenaires internationaux

La Monusco et la SNV (Organisme hollandais de Développement) ont été concernées par ces enquêtes, avec 3 personnes de ces institutions qui ont été interrogées. Voici les résultats :

- Selon l'agent de la Monusco, le processus ITIE en RDC est encore embryonnaire. Il y a encore beaucoup de choses qu'il faut améliorées. Par contre, la SNV ne sait rien de l'ITIE ;
- **33,3 %** reconnaissent sa mise en œuvre de l'ITIE est satisfaisante alors que **66,7%** n'ont ait aucune appréciation, faute d'informations ;
- **33,3%** soutient qu'il n'y a pas d'impact positif dans la mise en œuvre de l'ITIE alors que **66,7%** n'ont ait aucune appréciation, faute d'informations.
- **100 %** d'interviewés n'avaient aucun avis à émettre sur le niveau de l'impact de l'ITIE sur les régies financières par manque d'informations appropriées.

Conclusion

Le processus ITIE n'est pas bien connu par les populations du Kongo Central à part quelques membres des organisations de la société civile. Dans les régies financières de cette province, beaucoup de personnes ignorent le processus ITIE faute des formations régulières et d'informations.

L'ITIE n'a pas produit des grands changements dans le chef des parties prenantes dans la province du Kongo Central, à cause de l'ignorance du processus par beaucoup de personnes enquêtées.

Il faudrait renforcer la vulgarisation du processus ITIE à travers tous les dix (10) territoires de la province. La vulgarisation doit concerner toutes les parties prenantes notamment les régies qui sont censées avoir toutes les informations sur l'ITIE pour améliorer leurs systèmes de gestion.

A ce sujet, il serait intéressant de réfléchir sur les moyens de communication utilisés à ce jour par la société civile et le Secrétariat Technique pour voir s'ils sont de nature à favoriser une appropriation du processus par les parties prenantes et par les communautés locales.

La stratégie mise en place depuis octobre 2014 par la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez de vulgariser l'ITIE au Kongo Central par le canal des radios communautaires est encore en sa phase expérimentale. L'évaluation du travail déjà fait nous permettra de dire si c'est un moyen efficace pour atteindre le plus de personnes ou pas.

2. ENQUETE AU KATANGA : « La société civile est à l'avant-garde de la mise en œuvre de l'ITIE au Katanga »

2.1. Présentation de la Province du Katanga



La RDC dispose de nombreuses ressources naturelles sur l'ensemble du territoire national. De toutes les provinces, le Katanga est souvent décrit comme le coffre-fort du pays, immortalisé par cette célèbre expression de Jules Cornet qualifiant le Katanga de «scandale géologique ». C'est dans la province du Katanga que se trouvent, en effet, une grande partie du cuivre et des métaux qui lui sont associés comme le cobalt et le zinc. Ces gisements font partie d'un ensemble connu sous le nom de « copperbelt », qui se traduit littéralement comme « la ceinture de cuivre ». Cette ceinture s'étend sur la Zambie mais recouvre principalement le Katanga. Selon les experts, il s'agit de l'une des zones métallo géniques les plus riches du monde.

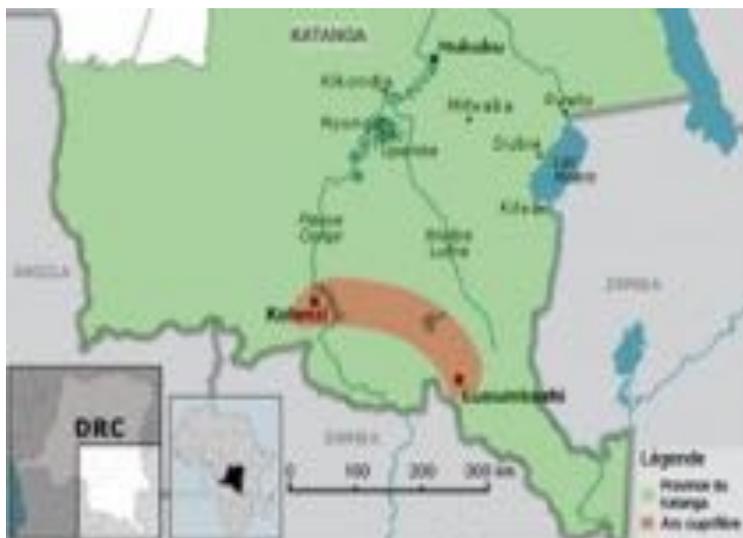
Ces richesses ont été découvertes par plusieurs explorateurs et en particulier par le géologue Jules Cornet lors de l'expédition Bia-Francqui (1891-1893), les richesses du Katanga ont été exploitées par l'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK) dès 1906, et après 1967 par la Gécamines. Mais aujourd'hui la Gécamines s'est émietée en plusieurs entreprises minières qui s'évaluent à plus de 300 ou plus.

Selon certaines sources, les réserves de cuivre du Katanga avoisineraient 55 millions de tonnes, et le cobalt 3,6 millions de tonnes, soit le quart des réserves mondiales. De plus, la teneur en métal des minerais katangais serait l'une des plus riches du monde. Ainsi, la teneur en cuivre du minerai extrait de certains gisements avoisine 4 à 5%, la teneur du cobalt 1%, soit 10 kilos à la tonne. Ce métal, autrefois peu utilisé, est aujourd'hui l'un des plus recherchés essentiellement grâce au développement de l'industrie aéronautique et du téléphone portable qui emploie ce métal dans les composantes.

Avec toutes les entreprises qui sont installées dans cette province, le Katanga contribue à plus de 60% aux revenus qui sont publiés dans les rapports ITIE. C'est pour cette raison que Publiez Ce Que Vous Payez s'est intéressée à cette province pour y évaluer l'impact de l'ITIE.

Dans cette province, l'enquête a été menée auprès des Industries extractives, de la Société civile, du Gouvernement, du secrétariat technique de l'ITIE et des partenaires au

développement impliqués dans le processus ITIE en République Démocratique du Congo et ayant des bureaux à Lubumbashi, province du Katanga.



2.2. Déroulement des activités sur terrain

Les 17 enquêteurs retenus ont visité les industries extractives et les partenaires au développement se trouvant dans la ville de Lubumbashi et ses alentours.



Il est vrai qu'avant tout entretien, les enquêteurs expliquaient aux enquêtés les objectifs visés par cette étude. Les interviews organisées auprès des enquêtés avaient une durée moyenne de 30 minutes.

2.3. Difficultés rencontrées

Les enquêteurs ont travaillé indépendamment de quelques difficultés liées notamment au temps, au manque de ponctualité et de disponibilité des cibles et à certaines réticences par rapport à la nature même des questions.



2.4. Enquête proprement dite et dépouillement

Le déroulement de l'enquête s'est fait conformément à la méthodologie arrêtée et les réponses obtenues se présentent comme suit :

Au total 334 personnes ont été interviewées dont :

- Entreprises minières : 65
- Société Civile : 200
- Régies financières : 35
- Institutions Publiques : 18
- Secrétariat Technique ITIE : 03
- Partenaires internationaux : 13

N°	QUESTIONS	REPOSES
I.	INDUSTRIES EXTRACTIVES : SOMIKA, METAKOL	
	Personnes interrogées : 65	H : 30 F : 20 J : 15
1.	Appréciation de la mise en œuvre de l'ITIE	60/65, soit 92,3% , soutiennent que l'ITIE est une très bonne initiative pour améliorer la bonne gouvernance dans notre Pays. L'ITIE est un catalyseur pour le partage équitable des revenus et pour la redevabilité dans la gestion de la chose publique. 5/65, soit 7,7% , pensent que le processus de mise en

		œuvre de l'ITIE avait rencontré d'énormes difficultés dans la phase de lancement, à cause de manque de volonté politique. Maintenant l'ITIE fonctionne assez bien, mais nous devons rester vigilants pour que l'engagement actuel du Gouvernement demeure.
2.	Valeur ajoutée de l'ITIE sur les IE	<p>56/65, soit 86,1%, trouvent qu'il y a une valeur ajoutée et ont énoncé les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Partie Prenante Gouvernement, en souscrivant à l'ITIE, a engagé sa responsabilité envers les citoyens en matière de bonne gouvernance et de gestion transparente des revenus générés par les Industries Extractives ; - L'ITIE peut permettre que les entreprises extractives travaillent dans un environnement assaini et transparent. - L'implication des Régies financières dans l'ITIE devient effective, ce qui pourrait favoriser la pérennisation du processus. <p>9/65, soit 13,9%, ont insisté sur les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le processus a permis d'avoir une meilleure cartographie des opérateurs miniers et pétroliers installés en RD-Congo. - La déclaration régulière et crédible des flux financiers par toutes les entreprises identifiées pour participer à l'Initiative ainsi que celle des régies financières nationales et provinciales, est une pratique qu'il faut encourager.
	Recommandation	Il est important que le secteur minier artisanal soit intégré dans l'ITIE, ce qui peut favoriser sa formalisation.
3.	Difficultés rencontrées dans le cadre de leur participation à l'ITIE	<p>48/65, soit 73,8%, ont présenté les difficultés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La recherche des données pour la publication des rapports ITIE des années antérieures et aussi la non maîtrise de certains détails qui cadrent avec les données des années passées pour certaines industries ; - La lenteur dans le décaissement des fonds pour la réalisation des études de cadrage du périmètre des entreprises et des flux, pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des industries extractives. - Du côté des entreprises, la difficulté réside dans le renvoi tardif des formulaires des déclarations auprès de l'Administrateur Indépendant ; <p>12/65, soit 18,5%, trouvent que les difficultés</p>

		<p>apparaissent généralement lors du remplissage des formulaires de déclarations, à cause de manque des précisions et clarté dans la définition des flux ou dans la manière dont ils doivent être captés ;</p> <p>D'autres difficultés sont liées aux données de production renseignées par les entreprises qui sont mal interprétées par les administrations publiques ;</p> <p>5/65, soit 7,7%, trouvent qu'au niveau des régies financières, il y a des problèmes surtout en matière des preuves des paiements faits par les entreprises.</p> <p>La preuve exigée pour un paiement par l'Administrateur Indépendant est la quittance délivrée par la régie financière elle-même. Il arrive souvent qu'une régie financière ne reconnaisse pas certains paiements effectués par les entreprises extractives. Il est difficile de le prouver autrement, l'entreprise n'étant qu'en possession que de la quittance et de l'attestation de paiement de la banque.</p>
4.	Valeur ajoutée de l'ITIE sur les OSC	<p>Tous les interviewés, soit 65/65 ou 100%, ont donné les valeurs ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ITIE oriente et conduit de façon progressive la Société Civile à plus de responsabilité dans son rôle de vigilance pour plus de transparence et de bonne gouvernance dans le secteur extractif ; - La société civile bénéficie à ce jour d'un appui technique de l'ITIE, en tant que partie prenante au processus.
5.	Impact de l'ITIE sur le travail des Régies financières.	<p>50/65, soit 76,9%, ont indiqué ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La prise de conscience dans le chef des agents des régies financières de rendre compte à la nation du travail qu'ils font ; - L'ITIE met à la disposition des parties prenantes des outils pour apprendre et pour renforcer la transparence des industries extractives ; <p>15/65, soit 23,1%, ont soutenu ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ITIE a permis la traçabilité des flux et aussi de mettre à jour certains dysfonctionnements dans le travail des régies financières.
	Impact de l'ITIE sur la gestion des ressources naturelles	<p>22/65, soit 33,9%, reconnaissent qu'avec l'ITIE, on perçoit mieux, d'année en année, avec les différentes publications, ce que le secteur extractif apporte effectivement au budget de l'Etat. La RDC a longtemps été considérée comme un paradoxe des richesses appauvrissantes, mais aujourd'hui, avec le cadre légal qui existe et l'adhésion de la RD-Congo à l'ITIE, il est possible de suivre la gestion des ressources naturelles.</p> <p>Ces efforts s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de susciter des investissements plus accrus dans le secteur des industries extractives et à réduire la pauvreté par la transparence et la bonne gouvernance dans la</p>

		gestion des recettes générées par l'exploitation. 43/65, soit 66,1% , soutiennent qu'il n'y a pas d'impact visible même si la RDC est pays conforme à l'ITIE. Il convient de renforcer la transparence dans la gestion même des ressources naturelles pour que ce secteur contribue au budget national de manière substantielle.
	Recommandations	Que les revenus des ressources naturelles profitent réellement au Congolais par une gestion contrôlée tant par les parlementaires que les citoyens.
7.	Ce qu'il faut pour améliorer l'impact de l'ITIE (Parties prenantes)	48/65, soit 73,9% , ont fait des propositions ci-après : - S'approprier le processus ITIE et faire tout pour respecter la norme ITIE ; -Vulgariser la norme ITIE surtout auprès des communautés qui font face aux effets négatifs de l'exploitation des ressources naturelles ; - Le Groupe Multipartite doit prendre la décision de publier aussi l'affectation et l'utilisation des revenus ; 17/65, soit 26,1% , pensent qu'Il y a lieu de louer les efforts fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement pour que la mise en œuvre de l'ITIE devienne une réalité. Le chemin parcouru a été jonché de beaucoup d'obstacles qui ont été progressivement levés. Il faut reconnaître la contribution positive de toutes les parties prenantes, ce qui a permis d'atteindre les résultats actuels.
	Recommandations	Il faut l'engagement de tous les congolais pour que l'ITIE produise des changements dont le pays a besoin pour une gestion saine des revenus extractifs.
II.	SOCIETE CIVILE Nombre de personnes interviewées : 200	
A.	Questions d'ordre Général 40 H : 30 F : 7 J : 3	personnes interviewées :
1.	Connaissance de quelques OSC impliquées dans le processus ITIE	De tous les interviewés, 22/40, soit 55% , ont pu citer les OSC suivantes : RRN, CENADEP, POM... et 18/40, soit 45% , n'en savent rien
2.	Connaissance de quelques partenaires appuyant l'ITIE	De tous le interviewés, 16/40, soit 40% , ont cité les organisations suivantes: GIZ, OSISA, SARW, Centre Carter, 11.11.11., CNCD, CORDAID... et 24/40, soit 60% , n'avaient aucune idée.
B.	Questions sur la participation de la Société civile à l'ITIE Personnes interrogées : 45 H : 18 F : 15 J : 12	
1.	Les activités de la Société civile qui semblent être les plus importantes	A cette question tous les interviewés, 45/45, soit 100% , et ont proposé ce qui suit : Les activités de communications, l'analyse des Rapports ITIE et le plaidoyer, la participation aux réunions d'évaluation du processus, le renforcement de capacité des communautés...
2.	Niveau de respect des recommandations faites par	40/45, soit 88,8% , soutiennent qu'elles sont respectées et la survie du processus en dépend.

	les organisations de la société civile dans le cadre de l'ITIE	5/45, soit 11,2% , disent qu'elles sont suivies partiellement.
3.	Les bénéficiaires que les organisations de la société civile tirent de leur participation à l'ITIE	43/45, soit 95,5% ,ont estimé que s'il y a le renforcement de la gouvernance qui s'instaure. 2/45, soit 4,5% , ne se sont pas prononcés à cet effet.
4.	Les changements constatés depuis que l'ITIE est mise en œuvre en RDC,	45/45, soit 100% , ont soutenu que l'effort de partager les informations qui faisaient partie du domaine « secret d'État » est déjà un grand changement.
5.	Le degré de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC permet elle l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif ?	38/45, soit 84,4% , soutiennent que nous sommes encore au niveau des souhaits, l'amélioration n'est pas visible; 7/45, soit 15,6% , pensent que la mise en œuvre effective de l'ITIE est un facteur qui pourrait contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif.
4.	Quelques exemples des améliorations	La majorité des interviewés ont cité les différentes déclarations de flux financiers, de volumes de production et de réalisations sociales.
5.	L'impact des Rapports publiés par l'ITIE sur la gouvernance des industries extractives ou la lutte contre la corruption	44/45, soit 97,7% , pensent que les rapports n'ont pas d'impact par le fait qu'ils n'ont pas un caractère contraignant. Les écarts indiqués dans tous les rapports ITIE n'ont jamais fait l'objet des investigations de la part des institutions publiques. 1/45, soit 2,3% , ne se sont pas prononcés.
6.	La contribution des Rapports ITIE dans la participation des populations aux débats sur la gouvernance des industries extractives	40/45, soit 88,8% soutiennent que les stratégies actuelles de communication ne permettent pas réellement aux populations de participer aux débats sur la gouvernance des industries extractives. Par contre, 5/45, soit 11,2 % , pensent que tant soit peu, les débats sont effectifs mais au niveau des initiés seulement.
7	Niveau de contribution du dialogue institué par l'ITIE pour la Société civile à mieux s'organiser et à s'entendre sur les questions critiques	42/45, soit 93,3% , pensent que cette contribution est très importante dans la mesure où la mise en œuvre de l'ITIE renforce la liberté d'expression pour les acteurs de la société civile, améliore l'expertise et organise les interventions de la société civile sur les ressources naturelles. 3/45, soit 6,7% , disent que l'ITIE n'apporte rien à la société civile dans la mesure où elle ne provoque pas le changement des politiques et programmes du secteur extractif. Ce secteur ne profite pas aux communautés locales.
8	Impact de l'ITIE sur les autres secteurs de la vie nationale	43/45, soit 95,5% , soutiennent que jusque-là, on ne sent pas parce que l'État doit profiter de la norme pour renforcer la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale. 2/45, soit 4,5% , disent qu'il y a une avancée dans la gouvernance mais que cette transparence ne doit pas rester dans le seul secteur extractif.
9	Les activités de la Société civile qui semblent être les plus importantes	Tous les interviewés ont proposé les activités ci-après : - Les activités de communications, - L'analyse de Rapports ITIE et le plaidoyer,

		<ul style="list-style-type: none"> - La vulgarisation de l'ITIE - Le renforcement de capacités des communautés.
1	Niveau de respect des recommandations faites par les organisations de la société civile dans le cadre de l'ITIE	<p>27/45, soit 60%, pensent qu'elles sont respectées dans une certaine mesure.</p> <p>18/45, soit 40%, ont un avis contraire et disent que les recommandations de la société civile ne sont pas respectées.</p>
C.	Participation du Gouvernement	
	personnes interrogées : 50	
	H : 27 F : 14 J : 9	
1.	Niveau de participation du Gouvernement à l'ITIE	<p>46/50, soit 92%, disent que la participation du Gouvernement consiste, principalement en la présence des ministres aux réunions du Groupe Multipartite, mais beaucoup d'entre eux ne participent pas aux débats.</p> <p>4/50, soit 8%, pensent que le travail Gouvernement est à la traîne du Secrétariat Technique de l'ITIE.</p>
2.	Durabilité de l'engagement du Gouvernement à l'ITIE et les indicateurs qui permettent de soutenir cette position	<p>11/50, soit 22%, disent que l'engagement est durable vu que la RDC est devenue pays conforme, l'argent est donné pour la mise en œuvre de l'ITIE et les ministres sont toujours présents aux réunions du Comité Exécutif.</p> <p>39/50, soit 88%, disent que tout est fonction de la personne du Premier Ministre. L'engagement du Gouvernement dans l'ITIE est devenu plus accru avec le Premier Ministre actuel qu'avec ses prédécesseurs.</p>
	Différents changements produit par l'ITIE dans le chef du Gouvernement	<p>42/50, soit 84%, ont parlé de l'ouverture au sujet de la divulgation des informations sur les flux et sa participation aux débats sur la gestion des ressources naturelles.</p> <p>8/50, soit 16%, disent que malgré la divulgation des informations sur les flux, il n'y a de grands changements, car, dans certains domaines l'opacité demeure (la publication des contrats et de leurs annexes n'est pas complète, la vente de certains actifs de la Gécamines...)</p>
4	Différents changements apporté par l'ITIE au Gouvernement sur le plan économique et dans le domaine de la gouvernance du secteur extractif	<p>30/50, soit 60%, disent que le Gouvernement commence à retracer les revenus et à les publier et il accepte d'élaborer des lois qui intègrent la transparence.</p> <p>20/50, soit 40%, disent que ce changement ne s'arrête qu'à retracer les flux financiers et à les publier.</p>
5.	Niveau de contribution de la mise en œuvre de l'ITIE sur les recettes perçues par l'État	<p>38/50, soit 76%, disent que la contribution est réelle dans la mesure où à la publication de chaque rapport ITIE, les revenus sont en augmentation.</p> <p>12/50, soit 24%, disent qu'il n'y a aucune contribution dans la mesure où les rapports ITIE publiés portent sur les années antérieures.</p>
6.	Ce que la Société Civile pense de la conformité de la RDC	<p>32/50, soit 64%, disent que politiquement, elle renforce la confiance entre les dirigeants et le peuple. Mais, le Gouvernement doit s'en servir pour opérer des vraies réformes dans le secteur extractif.</p> <p>18/50, soit 36%, soutiennent qu'il y a toujours de l'opacité dans le secteur extractif dans le sens que le</p>

		peuple ne sait pas l'utilisation qu'on fait desdits revenus. Mais, la conformité doit se faire voir dans la gestion quotidienne des ressources naturelles. Avant la conformité ne doit pas être égal à après la conformité.
7.	Ce que le Gouvernement doit faire pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE	39/50, soit 78% , proposent que la norme ITIE devienne une loi contraignante en matière de transparence. Il faut que les revenus extractifs soient séparés des revenus des autres secteurs, ce qui permettra au Gouvernement de rendre compte sur leur utilisation de manière claire. 11/50, soit 22% , ne se sont pas prononcés.
D.	Fonctionnement du Groupe Multipartite personnes interviewées : 55 H : 30 F :12 J :13	
1.	Degré de participation du Gouvernement à l'ITIE ?	55/55, soit 100% , pensent qu'il y a une implication effective du Gouvernement. C'est une bonne chose qu'il y ait plusieurs ministres qui y participent.
2.	Pensez-vous que l'engagement du Gouvernement à l'ITIE est durable? Si oui, quels sont les indicateurs qui vous permettent de soutenir cette position	40/55, soit 72,7% , apprécient positivement l'engagement du gouvernement qui donne des moyens. 15/55, soit 27,3 % , pensent que les moyens arrivent en retard et le gouvernement ne joue pas un leadership fort pour amener les entreprises à faire des déclarations dans le délai.
3.	Les changements que l'ITIE a produits dans le chef du Gouvernement	55/55, soit 100% , se disent satisfaits du fait que le Gouvernement s'ouvre de plus en plus aux débats sur la transparence en publiant les revenus et d'autres informations du secteur extractif.
4	Les changements apportés par l'ITIE au Gouvernement sur le plan économique et dans le domaine de la gouvernance du secteur extractif	45/55, soit 81% , sont d'accord que grâce à l'ITIE il y a augmentation des recettes, donc du budget. 10/55, soit 19 % , pensent qu'il n'y a pas beaucoup de changements, car les recettes sont encore faibles.
E.	Le fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE Personnes interviewées : 10 H : 09 F : 01 J :0	
1.	Niveau de satisfaction de la société civile du travail que fait le Secrétariat Technique	10/10, soit 100% , disent qu'elles ne sont pas satisfaites du travail du Secrétariat. Pour elles, le Secrétariat Technique est une super structure qui fait plus son marketing et celui de son personnel sans souci de coordonner une action d'ensemble de nature à provoquer des profonds changements en terme de transparence. Après la conformité, le constat est que le Secrétariat Technique n'a plus de perspectives. On ne voit pas quel autre changement qu'il veut impulser dans le secteur extractif.
2.	Degré de facilitation du Secrétariat Technique sur la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE.	10/10, soit 100% , disent que le Secrétariat Technique facilite la participation des parties prenantes à l'ITIE quand cela va de son intérêt. Les activités programmées ne sont généralement pas respectées surtout celles qui concernent la société civile.
3.	Ce qu'il faut faire pour	8/10, soit 80% , ont proposé ce qui suit :

	améliorer le travail du Secrétariat Technique	<ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat technique doit rester réellement technique au lieu de jouer parfois le rôle politique ; - Le clientélisme (manipulation des acteurs de la société civile, diabolisation des acteurs qui sont indépendants...) qui caractérise le Secrétariat Technique doit être évité ; - Le Secrétariat Technique doit cesser de donner l'impression d'être concurrent et manipulateur de parties prenantes. <p>2/10, soit 20%, se sont abstenus</p>
III.	SECRÉTARIAT TECHNIQUE DE l'ITIE	Personnes interviewées : 3
	H : 3 F : 0 J : 0	
1.	L'impact de l'ITIE sur le travail des parties prenantes telles que la Société civile	<p>3/3, soit 100%, estiment que pour la Société civile, l'ITIE est un outil de plaidoyer qui rend efficace sa participation. En ce qui concerne particulièrement le Rapport ITIE 2011, c'est grâce aux recommandations formulées par la Société civile que la RDC a acquis le statut de pays conforme et a évité de justesse sa radiation du processus. Il convient de signaler aussi que malgré cette participation positive, la Société civile accuse également un certain nombre de faiblesses dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'exploitation inefficace des Rapports ITIE de manière à engendrer un grand débat public; - Elle ne fait pas de demandes régulières à l'endroit du ST pour l'obtention des financements pour la réalisation de ses activités liées à l'ITIE; - Elle ne fait pas de plaidoyer actuel pour que les investigations soient menées en rapport avec les écarts.
2	L'apport de l'ITIE aux débats publics sur la gouvernance des ressources naturelles	<p>3/3, soit 100%, disent que par manque de débats publics, il est difficile de répondre à cette question alors que les éléments du débat sont disponibles dans les Rapports ITIE.</p>
3.	Le changement que l'ITIE a apporté dans le travail des régies financières	<p>3/3, soit 100%, pensent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'apport de l'ITIE dans le travail des régies est la réorganisation des services qui permet de retracer les recettes publiques; - A partir de l'ITIE, les entreprises se rencontrent avec les régies pour harmoniser les chiffres, réduire les écarts et la fraude. <p>Mais, ils ont noté comme faiblesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La permutation des agents (points focaux ITIE) dans les régies comme dans les entreprises minières alourdit le travail lors de la collecte des données et même de la conciliation.
4.	Le changement que l'ITIE a apporté dans le comportement des entreprises en matière des déclarations	<p>3/3, soit 100%, ont soutenu ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ITIE a apporté un grand changement dans la mesure où les entreprises respectent scrupuleusement la norme ITIE en matière des déclarations surtout celles qui sont cotées en bourse; - La norme est aussi respectée en matière de fiabilité des données, les informations contextuelles, etc. -

IV. REGIES FINANCIERES : La DGDA, la DGRAD, la DGI, la DRKAT		
Personnes interviewées : 35 H : 17 F : 4 J : 14		
1.	Ce que l'on pense de l'ITIE	26/35, soit 74,2% , soutiennent que l'ITIE est une norme internationale bénéfique pour notre pays dans la mesure où elle permet une certaine remise en question des procédures. Elle est une initiative de remise en question et de mise à niveau. Elle établit une communication permanente entre les régies financières et les entreprises extractives, d'une part, également entre les régies financière avec l'Inspection Générale des Finances, d'autre part. 9/35, soit 25,8% , disent que l'ITIE est une structure dont la présence est justifiée, surtout à cause de l'opacité qui règne dans le secteur extractif et une faible redevabilité dans le chef des dirigeants politiques.
2.	L'expérience acquise par la Régie financière après 9 ans de participation à la mise en œuvre de l'ITIE.	20/35, soit 57,1% , pensent que l'ITIE a poussé les régies financières à améliorer leur façon de collecter les revenus extractifs. Elles sont devenues très attentifs aux questions de transparence des revenus extractifs; Tandis que 15/35, soit 42,9% , trouvent qu'après les 9 ans de mise œuvre, elle a permis d'installer la traçabilité des actes posés en amont et en aval dans les trésors publics. Exemple des 88 Millions de dollars du rapport 2011.
3.	L'utilité de l'ITIE dans les régies financières	35/35, soit 100% , soutiennent que l'ITIE a été utile parce qu'elle permet la confrontation des déclarations entre les entreprises et les régies qui œuvrent ensemble dans la transparence.
4.	Impact de l'ITIE sur les régies financières	20/35, soit 57,1 % , soutiennent que l'ITIE a un impact dans l'amélioration de le système de fonctionnement des régies financières. 15 /35, soit 42,9 % , ne voient aucun impact.
5.	Les difficultés que les régies financières rencontrent dans leur participation à l'ITIE	35/35, soit 100% , reconnaissent d'avoir d'énormes difficultés dont la plus importante est l'interprétation des flux à la déclaration. A titre d'exemple, la confusion qui a existé entre le droit des sorties à l'exportation et redevance pour le service rendu. L'ITIE a donné la définition claire et nette des concepts pour éviter ce genre de confusion.
6.	Ce que pensent les régies de la participation des organisations de la Société civile à l'ITIE	35/35, soit 100% , soutiennent que la participation des organisations de la société civile est très salubre dans la mesure où elles dénoncent et veillent à ce que la mise en œuvre de l'ITIE respecte la norme.
7.	L'apport de l'ITIE dans le travail des industries	20/35, soit 57,1% , soutiennent que dans le chef des entreprises extractives qui y participent, l'ITIE impulse la bonne gouvernance et la transparence dans le pays. 15 /35, soit 42,9 % , ne voient pas l'impact de l'ITIE sur les entreprises qui sont encore dans la corruption.
8.	Changements constatés dans le chef des industries extractives qui y participent	35/35, soit 100% , soutiennent qu'il y a de plus en plus des entreprises qui font des déclarations. C'est encourageant.

9	Ce qu'il faut améliorer pour que l'impact de l'ITIE soit plus visible en République Démocratique du Congo	35/35, soit 100% , disent qu'il faut œuvrer aussi pour la signature des accords administratifs avec les pays d'origine des entreprises qui exploitent et où nos minerais sont exportés. Ceci permettra de tirer plus profit de nos minerais et des éventuels sous-produits.
V.	INSTITUTIONS PUBLIQUES Personnes interviewées : 18	
A.	Parlement	Personnes interviewées : 08 H : 6 F : 1 J : 1
1.	Niveau de connaissance sur l'ITIE	8/8, soit 100% , disent qu'ils sont bien informés de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.
2.	Ce qu'ils en pensent	8/8, soit 100% , pensent qu'elle est une bonne initiative. Elle ne doit pas se limiter à la transparence par rapport à ce qui a été payé mais aussi, elle doit permettre de savoir combien les entreprises ont gagné en exploitant nos ressources.
3.	Ce que l'ITIE apporte comme valeur ajoutée dans leur travail	8/8, soit 100% , disent que l'ITIE donne comme valeur ajoutée des informations nécessaires pour mieux contrôler l'exécutif.
4.	Impact de l'ITIE sur la gestion des ressources naturelles minières et pétrolières après 9 ans de mise en œuvre de l'ITIE en République Démocratique du Congo	8/8, soit 100% , disent qu'après 9 ans de mise en œuvre, les recettes ont quand même augmenté.
5.	Ce qui doit être amélioré pour que l'impact de l'ITIE soit plus visible	4/8, soit 50% , disent que pour que l'impact de cette initiative soit visible, - il faut revoir certaines dispositions du Code Minier comme celles relatives à la vente des actions dans un partenariat. Souvent cette vente est faite à la bourse à des sommes faramineuse sans que le pays ait la possibilité de lever l'impôt sur ces sommes empochées par les partenaires. 4/8, soit 50 % , soutiennent qu'il faut aussi envisager la renégociation de certains contrats.
B.	Gouvernement provincial Personnes interviewées : 5 H : 5 F : 0 J : 0	
1.	Ce que le Gouvernement doit faire pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE	5/5, soit 100% , soulignent que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractive ne confère que la crédibilité sur le plan international. Mais, la croissance et la transparence dans le secteur extractif n'est pas l'action de l'ITIE. Les relations entre Industries Extractives et le Gouvernement sont au beau-fixe. Le Gouvernement perçoit ce qui lui revient de droit et cela est versé dans le trésor public.
C.	Division du Plan Personnes interviewées : 5 H : 4 F : 1 J : 0	
1.	Le degré de la mise en œuvre	2/5, soit 40% , disent que l'ITIE étant un processus

	du processus ITIE en RDC	continu, elle milite pour l'amélioration de la gouvernance. 3/5, soit 60 % , soutiennent que l'ITIE est en perpétuelle progression.
2.	Ce que l'ITIE a apporté comme changements dans le chef des entreprises extractives qui y participent	5/5, soit 100% , disent que : - l'ITIE pousse les entreprises à travailler en se focalisant sur le Code Minier. Ce qui permet la traçabilité des entreprises minières. - L'ITIE permet d'accéder facilement aux données et informations, - Maintenant les entreprises s'ouvrent en ce qui concerne la mise en œuvre du plan social.
3.	Ce qu'il faut améliorer pour que l'impact de l'ITIE soit plus visible en République Démocratique du Congo	4/5, soit 80 % , ont proposé de rendre compréhensible les informations sur les contrats. Il faut noter que le fait que certaines informations soient en anglais et cela rend la compréhension de certains contrats difficiles. 1/5, soit 20 % , pensent qu'il faut pousser toutes entreprises à faire de déclarations.
VI.	PARTENAIRES INTERNATIONAUX :TCC, CORDAID et GIZ	
	Personnes interviewées : 13	H : 8 F : 4 J : 1
	Le degré de mise en œuvre du processus ITIE en RDC	7/13, soit 53,8% , constatent que le processus de mise en œuvre de l'ITIE s'améliore progressivement, depuis l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'ITIE en 2005 en passant par les statuts de pays candidat, la suspension jusqu'à la validation. Mais cela ne veut pas dire que tout est parfait, car il reste encore beaucoup à faire pour que le processus apporte satisfaction à l'attente de la population. 4/13, soit 30,7% , pensent que la mise en œuvre du processus ITIE en RDC évolue positivement, mais si la RDC maintient le statut de pays conforme, il lui reste à mettre en application toutes les bonnes pratiques de la transparence dans le secteur extractif. Mais viendra un temps que l'ITIE stagnera. Car, la manière dont on a démarré ce processus en RDC est déplorable. Au lieu de prendre l'ascenseur pour monter, nous dégringolons. Ce constat se reflète de cette façon : ITIE risque de rester seulement au niveau des chiffres. Ceci veut dire que le Rapport ITIE 2010 était plus riche tandis que celui de 2012 ne manifeste que les chiffres. Au lieu de monter et aller plus loin, l'ITIE RDC ne fait que descendre jusqu'à ce que la stagnation intervienne. C'est un danger qui nous guette. 2/13, soit 15,5% , estiment que le processus doit être intégré dans la vie des entreprises et de la gestion de l'Etat.
1	L'impact de l'ITIE sur la Gouvernance des Industries Extractives en République Démocratique du Congo	9/13, soit 69,2% , jugent que l'impact est complexe car l'ITIE a apporté le débat qui réunit l'acteur de la société civile, le gouvernement et les industries extractives. Elle permet de rassembler les informations qui étaient

		<p>autre fois secret d'Etat et les mettre dans un document accessible au public</p> <p>Le processus permet de faire le monitoring sur les industries extractives et les régies financières ou même de demander au Gouvernement de rendre compte à la population sur la gestion des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles, donc un outil de contrôle.</p> <p>3/13, soit 23,1%, trouvent que la participation de la Société Civile au processus ITIE en RDC est le seul élément positif, mais cette participation n'est pas maximale ; les bailleurs de fonds, jusqu'à présent, n'ont pas encore compris de financer la Société Civile, car, il n'y a que RWI qui finance tant soit peu quelques organisations de la Société Civile pour s'impliquer dans ce processus. Quitte à la Société Civile de tracer une nouvelle ligne de construction en vue de mobiliser les fonds.</p> <p>1/13, soit 7,7%, pensent que toute la Société Civile doit faire un effort d'utiliser les Rapports ITIE et agir, avoir le plan de travail bien précis, concis et détaillé.</p>
3.	L'impact de l'ITIE sur les régies financières en République Démocratique du Congo	<p>- 7/13, soit 53,8%, pensent qu'elle permet de connaître le montant perçu par les régies auprès des IE. Cela conduit à la réduction de la fraude et de l'évasion fiscale.</p> <p>- 4/13, soit 30,8%, trouvent que l'ITIE n'a pas d'impact réel sur les RF, au contraire c'est encore de l'impact virtuel et abstrait et non concret.</p> <p>2/13, soit 15,4%, Il n'y a aucun impact parce qu'il n'y a jamais eu un suivi des écarts. Depuis le Rapport 2010, le Gouvernement n'a jamais récupéré aucun sous d'écarts.</p>
4	Le degré de mise en œuvre du processus ITIE en RDC	<p>7/13, soit 53,8%, constatent que le processus de mise en œuvre de l'ITIE s'améliore progressivement. Mais, cela ne veut pas dire que tout est parfait.</p> <p>4/13, soit 30,8%, pensent que si la RDC maintient le statut de pays conforme, il lui reste à mettre en application toutes les bonnes pratiques de la transparence dans le secteur extractif.</p> <p>- 2/13, soit 15,4%, estiment que le processus ITIE en RDC est positif, mais il y a encore beaucoup d'efforts à fournir entre les entreprises et l'Etat. Le processus doit être intégré dans la vie des entreprises et de la gestion de l'Etat.</p>
2	Recommandations	<p>Il n'y a quelques organisations de la Société Civile qui s'intéressent à la dissémination, mais elles ne sont pas financées pour traduire les informations en langues qu'elles comprennent.</p> <p>- La République Démocratique du Congo étant vaste, il</p>

		<p>faut une ligne budgétaire appropriée et importante pour atteindre les communautés de partout. L'aspect stratégique est de mobiliser les fonds.</p> <p>La société civile doit mener les campagnes de sensibilisation pour que les gens puissent comprendre l'importance et le rôle de l'ITIE.</p> <p>Cette mise en œuvre du processus ITIE en RDC évolue positivement. Ce constat se reflète de cette façon : ITIE risque de rester seulement au niveau des chiffres. Ceci veut dire que le Rapport ITIE 2010 était plus riche tandis que celui de 2012 ne manifeste que les chiffres.</p>
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.5. Compilation des résultats

A. Avec les industries extractives

En termes d'entreprises minières, SOMIKA, METAKOL ont fait partie des enquêtes des entreprises dans le Katanga.

Au total 65 personnes, dont 30 hommes, 20 femmes et 15 jeunes de ces Entreprises ont été concernées par ces enquêtes.

Pour ce faire, trois responsables et 62 membres du personnel de ces entreprises ont été interviewés et dont les résultats ci-après :

- **92,3%** de personnes interrogées soutiennent que l'ITIE est une très bonne chose pour la bonne gouvernance dans notre Pays, catalyseur pour le développement des démunis dans le partage des richesses et surtout dans les relations de rendre les comptes à qui de droit dans la gestion de la chose publique. Par contre **7,7%** pensent que le processus de mise en œuvre de l'ITIE avait rencontré d'énormes difficultés dans la phase de lancement. Ce qui avait retardé la matérialisation.
- **86,1%** trouvent qu'il y a une valeur ajoutée, par contre **13,9%** ont pensé que le processus a produit des valeurs telles que le fait d'avoir une meilleure photographie des opérateurs miniers et de leur envergure en RDC, la gestion, le suivi des revenus et le processus budgétaire, la transparence dans la redevance minière et la divulgation des contrats, l'attribution des droits et le suivi des contrats, La propriété réelle des entreprises extractives, les impacts sociaux des Industries Extractives, La déclaration régulière et crédible des flux financiers par l'ensemble des entreprises identifiées pour participer à l'Initiative ainsi que la déclaration régulière et détaillée par l'ensemble des régies financières nationales et provinciales.
- **100%** ont évoqué d'énormes difficultés rencontrées par les Industries extractives et demandent l'informatisation des Régies Financières.

B. Avec la société civile

200 membres de la société civile de 67 différentes organisations ont répondu aux questions.

Questions sur le plan général

60 % d'entre eux ignorent les partenaires qui appuient le processus ITIE en RDC. Par contre, 40 % de personnes interrogées connaissent quelques organisations de la société civile qui sont impliquées dans le processus ITIE.

Par rapport à la participation de la société civile au processus ITIE : 88,8% soutiennent que les stratégies actuelles de communication ne permettent pas réellement aux populations de participer aux débats sur la gouvernance des industries extractives contre **21,2 %** ont donné des avis contraires.

95,5% de personnes interviewés estiment que jusque-là, on ne sent pas l'impact de l'ITIE parce que l'État doit profiter de la norme pour renforcer la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale contre **4,5 %** ont soutenu des avis contraires.

Par rapport à la participation du Gouvernement au processus ITIE

- **92%** de personnes interrogées affirment que la participation du gouvernement est très timide contre **8 %** ont soutenu le contraire.
- **60%** d'enquêtés affirment que sur le plan économique, le Gouvernement fait mieux les prévisions et sur le plan de la gouvernance contre **40 %**,
- **76%** de personnes interrogées disent que le niveau de contribution de la mise en œuvre de l'ITIE sur les recettes perçues par l'État est bon, mais il n'est fait que graduellement car, l'on pouvait mieux faire. Par contre **24 %** de personnes soutiennent le contraire.
- **64%** d'enquêtés soutiennent que politiquement, la conformité de la RDC au processus ITIE renforce la confiance. Mais, elle doit être un levier pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur extractif. Par contre **36 %** pensent le contraire.

Par rapport au fonctionnement du Groupe Multipartite

- **100%** des interviewés trouvent que la participation des OSC dans le GMP est satisfaisant et que le nombre avec les autres parties prenantes est bien équilibré.
- **100%** apprécient positivement la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE. Ils se disent satisfait du leadership du CE car, il est parvenu à ramener la RDC à la conformité par la publication régulière des rapports et sont d'accord que le Gouvernement, les régies financières et les IE respectent les recommandations du CE qui fait le suivi régulier.

Par rapport au fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE

- **100%** d'enquêtés disent que le fonctionnement du ST n'est pas satisfaisant parce qu'il devient comme une super structure qui fait plus son marketing et celui de son personnel (secrétaire technique) que le souci d'une action d'ensemble, il joue son jeu. Les activités programmées ne sont généralement pas respectées surtout celles qui concernent la société civile.

C. Avec les régies financières

- **74,2%** d'enquêtés soutiennent que l'ITIE est une norme internationale bénéfique pour notre pays dans la mesure où elle permet une certaine remise en question des procédures. Elle est une initiative de remise en question et de mise à niveau, elle établit une communication permanente avec la direction générale sur des questions en rapport avec les entreprises extractives, elle établit également une communication avec l'Inspection Générale des Finances et elle permet la traçabilité entre la douane et le trésor public. Par contre **25,8 %** ont donné des avis contraires.
- **42,9%** de personnes interrogées trouvent qu'après les 9 ans de mise œuvre elle a permis d'installer la traçabilité des actes posés en amont et en aval dans les trésors publics. Par contre **67,1 %** ont émis des avis contraires.
- **100%** d'enquêtés affirment que l'ITIE a été utile et elle a un impact qui permet la confrontation avec les entreprises et les régies, qui permet d'œuvrer ensemble dans la transparence
- **100%** de personnes interrogées déclarent que la participation des OSC est très salutaire dans la mesure où elles dénoncent et veillent sur l'intérêt de la population.

D. Avec les institutions publiques

- **100%** des parlementaires provinciaux disent qu'ils sont bien informés de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et pensent qu'elle est une bonne initiative, que l'ITIE donne comme valeur ajoutée des informations nécessaires qui permettent de mieux contrôler l'exécutif, qu'après 9 ans de mise en œuvre, les recettes ont quand même augmenté,
- **100%** des agents de la Division du Plan disent que l'ITIE étant un processus continu, elle milite pour l'amélioration de la gouvernance et elle est en perpétuelle progression.

E. Avec les partenaires internationaux

- **53,8%** d'enquêtés affirment que le processus de mise en œuvre de l'ITIE s'améliore progressivement contre **46,2 %** personnes qui soutiennent le contraire.
- **69,2%** de personnes interrogées jugent que l'impact est complexe, car l'ITIE a apporté le débat qui réunit l'acteur de la société civile, le Gouvernement et les industries extractives contre **30,8 %** qui soutiennent le contraire.
- **23%** d'enquêtés trouvent que la participation de la Société Civile au processus ITIE en RDC est le seul élément positif tandis que **77 %** donnent les avis contraires.
- **30,8%** de personnes trouvent que l'ITIE n'a pas d'impact réel sur les RF, au contraire c'est encore de l'impact virtuel et abstrait et non concret, **15,4%** pensent qu'il n'y a aucun impact parce qu'il n'y a jamais eu un suivi des écarts et **53,8%**, pensent qu'elle permet de connaître le montant perçu par les régies auprès des IE. Cela conduit à la réduction de la fraude et de l'évasion fiscale.
- **53,8%** d'enquêtés constatent que le processus de mise en œuvre de l'ITIE s'améliore progressivement, depuis l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'ITIE en 2005 en passant par les statuts de pays candidat, la

suspension jusqu'à la validation. Par contre **46,2 %** de personnes soutiennent le contraire.

3. IMPACT DE L'ITIE SUR LES PARTIES PRENANTES A KINSHASA : « La politisation de l'ITIE risque de miner les débats démocratiques au sein du Comité Exécutif »

3.1. Présentation de la ville de Kinshasa



La ville de Kinshasa forme une entité administrative à statut particulier et joue le rôle de centre administratif, économique et culturel de la République Démocratique du Congo. Elle s'étend sur plus de 30 km de l'est à l'ouest et sur plus de 15 km du nord au sud. La Ville de Kinshasa répond à trois vocations. Elle est une Ville-Province et elle est la Capitale Administrative, Politique et Economique du pays. A ce titre, elle est le siège des institutions nationales, des représentations diplomatiques et consulaires ainsi des agences du Système des Nations-Unies. En plus de ces Institutions, Kinshasa abrite aussi les sièges ou les Hautes Directions des diverses Entreprises, des Organismes privés et publics, nationaux et internationaux. Toutes les directions de grandes régies financières y sont aussi installées. Aussi toute la vie politique, économique, sociale, culturelle et religieuse du pays a ses centres de conception et d'impulsion à Kinshasa. Tous les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique, y sont installés.

Pour toutes ces raisons, la ville de Kinshasa est un cadre par excellence pour mener le plaidoyer auprès des décideurs tant politiques qu'économiques...

Au regard de la présence des institutions publiques et privées, des sièges des entreprises et des régies financières et surtout du Comité exécutif de l'ITIE, la Coalition Publiez Ce Que Vous payez/RDC a jugé très utile de mener cette étude aussi à Kinshasa où le CE de mise en œuvre de l'ITIE tient ses réunions.

Les recommandations ou pistes de solution proposées sont importantes dans la mesure où elles vont permettre aux parties prenantes de renforcer et ou de réorienter leur participation au processus dans le sens d'améliorer la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

3.2. Déroulement de l'enquête sur terrain



Les 17 enquêteurs sélectionnés se sont scindés en cinq groupes dont le premier a mené son enquête auprès des organisations de la Société civile, le deuxième a enquêté auprès des Institutions publiques, le troisième a ciblé des entreprises publiques et privées, le quatrième a interviewé les partenaires et le cinquième a mené l'enquête auprès du Secrétariat Technique de l'ITIE.

Il est vrai qu'avant tout entretien, les enquêteurs se présentaient et expliquaient aux enquêtés les objectifs visés par cette étude.



3.3. Difficultés rencontrées

La première difficulté est au niveau des régies où certaines personnes ne pouvaient pas répondre aux questions sans l'aval de leurs hiérarchies. Malheureusement, dans beaucoup de cas cet aval n'est pas venu jusqu'à la fin de l'enquête.

Il y a eu beaucoup de questions adressées aux organisations de la société civile. Cela a nécessité de disposer de beaucoup de temps.

Les enquêteurs ont été butés au problème de manque de ponctualité et de disponibilité de certaines personnes ciblées. D'autres personnes se sont abstenues, faute de temps.

3.4. Déroulement de l'enquête et dépouillement

L'enquête s'est déroulée du 28 Novembre au 5 Décembre 2014 selon la méthodologie arrêtée lors de la formation.

Les résultats de l'enquête se présentent de la manière suivante :

Au total 191 personnes ont été interviewées dont :

- Industries extractives : 12
- Société Civile : 127
- Régies financières : 10
- Institution Publiques : 25
- Partenaires internationaux : 18
- Service Technique : 5

N°	QUESTIONS	REPONSES
I.	INDUSTRIES EXTRACTIVES : personnes interviewées : 12 H : 7 FR : 3 J : 2	
1.	Appréciation de la participation des IE dans l'amélioration de la gouvernance dans le secteur.	10/12, soit 83% , soutiennent qu'il y a amélioration de la gouvernance parce que ce sont des entreprises qui déclarent ce qu'elles paient, si elles ne participent pas, elles ne pourront pas déclarer. En ce moment-là, le processus ne marchera pas. Tandis que 2/12, soit 17% , disent qu'il n'y a pas d'amélioration dans la gouvernance. Mais, en prenant en compte le fait que les entreprises commencent à publier leurs paiements, l'opacité diminue petit à petit.
2.	Valeur ajoutée de l'ITIE aux IE	5/12, soit 42% , déclarent que l'ITIE contribue à l'amélioration de la transparence des IE à travers les déclarations des revenus, en dépit du fait que ces efforts sont encore en-dessous de la moyenne. 6/12, soit 50% , soutiennent que les entreprises s'impliquent de plus en plus dans le processus et se sentent redevables, ce qui permet à la transparence de s'imposer à travers les publications des données. 1/12, soit 8% , soutiennent qu'en publiant ce qu'elles paient à l'Etat les industries extractives soignent leur

		image vis-à-vis du grand public.
3.	Changements dans le chef de certaines industries extractives depuis qu'elles participent à l'ITIE.	8/12, soit 67% , soutiennent qu'il y a plusieurs changements qui sont visibles : les industries extractives ont l'obligation de publier leurs paiements, ce qui contribue à la transparence et à soigner leur image vis-à-vis du public et surtout des communautés. Le fait que les entreprises divulguent tous les paiements effectués à l'Etat, c'est un changement important. 4/12, soit 33% , croient que bien que la transparence des paiements des entreprises commence à se manifester, le Gouvernement doit pousser les autres entreprises à participer au processus ITIE.
4.	Facteurs expliquant l'amélioration de la participation des entreprises au processus ITIE en RDC.	5/12, soit 42% , soutiennent que la publication des paiements par les entreprises permet à soigner leur image et à les aider à mobiliser les capitaux sur le plan international. 5/12, soit 42% , ont soutenu que la publication régulière de ce qu'elles paient et des données mises à la disposition du public, est un facteur d'amélioration de la participation des entreprises. Enfin, 2/12, soit 16% , ont proposé que les entreprises travaillent en observant la norme ITIE, cela permet d'avoir plusieurs informations. Aujourd'hui, par exemple, au Ministère de Travail et de la Prévoyance Sociale, on ne peut pas vous donner les statistiques exactes des expatriés employés dans le secteur extractif. Mais, grâce à la norme ITIE, toutes ces informations commencent à être disponibles.
5.	Bénéfices tirés de l'ITIE par les industries extractives.	D'abord 4/12, soit 33,33% , pensent à l'amélioration de leur image. Grâce à l'ITIE, les entreprises commencent à inspirer confiance tant au niveau du grand public qu'aux communautés qui savent maintenant qu'elles s'acquittent de leurs obligations fiscales... 4/12, soit 33,33% , soutiennent que l'ITIE a permis aux industries extractives de lever leur voix et de démontrer qu'elles contribuent au développement du pays. 4/12, soit 33,34% , ont dit que les industries extractives sont bénéficiaires de la traçabilité des paiements de leurs impôts et taxes au niveau des régies financières. En rapport avec les communautés, le grand bénéfice des entreprises est qu'elles commencent à gagner la confiance par la publication des données.
	Recommandations	- Que toutes les entreprises puissent participer au processus l'ITIE, - Le gouvernement doit commencer par lutter contre la corruption... en sanctionnant tous les fonctionnaires impliqués dans la fraude...
II.	SOCIETE CIVILE	Personnes interviewées : 127
A.	Questions d'ordre Général	Personnes interviewées : 34 H : 19 F : 11 J : 4
1.	Connaissance de quelques	Sur les 34 personnes de 12 organisations de la société

	OSC impliquées dans le processus ITIE.	civile interrogées, 23/34, soit 67,6% , ont cité les organisations suivantes : CENADEP, RRN, FEJE, ASADHO LICOCO, Nouvelle Société Civile, OCEAN, Et 11/34, soit 32,4% , ont cité les organisations suivantes : Publiez Ce Que Vous Payez, POM, CERN comme étant impliquées dans le processus ITIE.
2.	Connaissance de quelques partenaires appuyant l'ITIE.	19/34, soit 55,8% , de 12 organisations de la société civile enquêtées connaissent quelques partenaires ou structures qui financent les activités des organisations membres de la société civile qui sont impliquées dans l'ITIE et ont cité : GIZ, CORDAID, DFID, OSISA, 12/34, soit 35,2% , ont cité SARW, Banque Mondiale, 3/34, soit 9% , ont cité le Gouvernement congolais, à travers le Secrétariat Technique.
B.	Participation de la Société civile à l'ITIE personnes interviewées : 48 H : 27 F : 13 J : 8	
3.	Degré de participation des OSC à l'ITIE.	Les 48 personnes des organisations de la société civile enquêtées ont des avis très divergents sur la perception de leur participation au processus ITIE. 8/48, soit 16,7% , n'avaient aucun avis à ce propos, 20/48, soit 41,7% , considèrent leur participation comme étant faible, 12/48, soit 25% , trouvent que c'est excellent, 4/48, soit 8,3% , la trouvent bonne et 4/48, soit 8,3% , la trouvent mauvaise.
	Commentaires :	Un groupe constate que : - La société civile n'est pas neutre dans l'analyse des faits relatifs à l'exploitation des ressources naturelles ; - La deuxième tendance constate que l'évaluation et analyses de PCQVP et de la POM sont appréciées et prises en compte par tout le monde. - La troisième tendance voit un professionnalisme des organisations de la Société civile qui sont impliquées dans le processus ITIE et tiennent compte des attentes de la population.
4.	Degré de participation des OSC au sein du Groupe Multipartite.	30/48, soit 62,5% , des enquêtées jugent la participation des organisations de la société civile au sein du Groupe Multipartite très capitale et très efficace grâce à leur professionnalisme et à technicité de leurs représentants ; 15/48, soit 31,2% , ont jugé que la participation de leurs délégués a une valeur ajoutée au Groupe Multipartite ; 3/48, soit 6,3% , trouvent que nonobstant cette participation de qualité, leurs délégués doivent sensibiliser les communautés, faire une restitution en cas de problème et faire une forte mobilisation de la population sur les rapports publiés par l'ITIE.
5.	Difficultés rencontrées par	- Sur le plan logistique, 20/48, soit 41,7% , disent que

	les délégués de la SC au sein du GM.	<p>les documents de travail sont distribués en retard, ce qui ne permet pas de bien préparer les réunions. Sur cette question, les délégués de la société civile ne parlent pas d'une seule voix à cause des problèmes de leadership, de divergence des points de vue et des intérêts opposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16/48, soit 33,3%, pensent que les délégués qui représentent la société civile au Groupe Multipartite ne sont pas réellement indépendants. Certains d'entre eux sont manipulés par les autres parties prenantes. - 12/48, soit 25%, déclarent que la société civile rencontre des difficultés d'ordre financier pour vulgariser la norme et les rapports ITIE auprès des communautés locales.
6.	Les activités les plus importantes de la SC	<p>48/48, soit 100%, des enquêtées jugent que les activités de la société civile les plus importantes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dissémination des rapports ITIE et la sensibilisation de la population sur la norme l'ITIE ; - Le renforcement des capacités de la population sur le processus ITIE ; - A part les réunions d'évaluation, il n'y a pas d'autres activités que la société civile organise sur le processus ITIE selon certains. - Les évaluations trimestrielles qui sont menées par les membres de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC déterminent la participation de la société civile au processus ITIE parce qu'elle permet à tous les membres de faire des recommandations pour que le processus puisse évoluer normalement ; - La dissémination de rapports ITIE réalisée par la société civile, se fait seulement dans les grandes villes ou chefs-lieux de provinces, les milieux ruraux sont oubliés. D'où le besoin d'avoir des moyens suffisants pour aller disséminer les rapports ITIE dans les zones minières et pétrolières.
7	Oui ou non les recommandations de la Société Civile dans le cadre de l'ITIE sont respectées.	<p>26/48, soit 54,2%, disent qu'il n'y a pas de changement et d'une certaine manière, il y a celles qui sont respectées et les autres ne le sont pas.</p> <p>22/48, soit 45,8%, soutiennent que les recommandations de la SC sont prises en compte.</p>
8	Bénéfices ou avantages que la Société civile tire de leur participation à l'ITIE.	<p>Les 48 personnes interrogées, soit 100%, ont proposé les bénéfices ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait d'avoir un cadre où l'on fait passer plusieurs points de vue ; - Les OSC bénéficient de l'ITIE pour avoir des informations qui leur permettent de faire le plaidoyer et de surveiller les entreprises et l'ITIE ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Le fait que le Gouvernement publie les rapports ITIE est un avantage dans la mesure où la publication permet au peuple de connaître ce que le secteur extractif apporte au budget de l'Etat ; - Le grand bénéficiaire est la liberté d'expression de la Société civile. Les acteurs de la société civile peuvent s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des industries extractives sans craindre d'être arrêté par les services de sécurité ; - La participation de la Société civile contribue au renforcement de la transparence et permet de demander des comptes aux dirigeants politiques ; - La publication des déclarations ITIE par les régies financières et les entreprises permet à la société civile d'avoir les informations à la source.
9	Changements constatés depuis la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.	<p>Bien qu'il y ait encore du travail à faire, les changements ci-après ont été constatés par tous les enquêtés 48/48, soit 100% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a la publication des rapports ITIE et la liberté d'expression pour les organisations de la société civile. Aujourd'hui, les sujets liés aux revenus miniers et pétroliers sont mis sur la table et peuvent être débattus ; - Aujourd'hui, le gouvernement publie les chiffres sur les revenus qu'il reçoit des entreprises, même si ce n'est pas la totalité des chiffres, mais il publie quand même des informations importantes en quantité et en qualité. C'est une avancée qu'il faut soutenir. Les autorités commencent à rendre compte des revenus perçus par les régies financières ; - L'ouverture du secteur extractif en termes de publication des données financières ; - La prise de conscience sur l'importance de la transparence est présente dans le chef de toutes les parties prenantes, - La population a un mot à dire sur les revenus publiés lors de la dissémination des rapports ITIE ;

10	Oui ou non l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif est faite par la mise en œuvre du processus ITIE.	<p>47/48, soit 97,9%, croient que jusqu'à présent l'ITIE n'a pas encore amélioré la gouvernance du secteur extractif parce que l'utilisation des rapports ITIE pour améliorer la gouvernance n'est pas encore la préoccupation du Gouvernement. Mais, les débats initiés par l'ITIE peuvent énormément contribuer à l'amélioration des programmes et politiques extractifs. L'ITIE est entrain de booster la transparence en RDC.</p> <p>Néanmoins, 1/48, soit 2,1%, disent que le processus ITIE ne contribue pas encore à la transparence dans le secteur extractif. Il faut que cette transparence se révèle dans la révision du code minier et l'adoption du code des hydrocarbures.</p> <p>Ils soutiennent aussi que le fait que les différents rapports ITIE se limitent au niveau du bureau ne permet pas à l'ITIE d'influencer la transparence, car ce travail n'a aucun impact au niveau des communautés de base.</p>
11	Impact des rapports publiés par ITIE sur la gouvernance des IE ou la lutte contre la corruption.	<p>31/48, soit 64,6%, estiment que c'est difficile de parler globalement de l'impact de l'ITIE. Mais, ce qui est vrai est que la publication des rapports ITIE a quand même une influence sur le travail du gouvernement et des entreprises. 17/48, soit 35,4%, soutiennent que l'impact de l'ITIE est tributaire d'une bonne vulgarisation du processus par les médias. Or, il est constaté que les médias n'ont pas beaucoup contribué à la vulgarisation de l'ITIE.</p>
12	Oui ou non les Rapports ITIE permettent aux populations de participer au débat sur la gouvernance des IE.	<p>40/48, soit 83,3%, disent que jusqu'à présent pas suffisamment étant donné que les rapports ITIE ne sont pas bien divulgués auprès des populations.</p> <p>Mais, 8/48, soit 16,7%, ont souligné que bien que ce n'est pas toute la population qui a accès à l'information sur les rapports ITIE, une bonne partie participe aux débats grâce au travail fait par la société civile.</p>
13	Oui ou non le dialogue institué par l'ITIE aide la société civile à mieux s'organiser et à s'entendre sur les questions critiques.	<p>29/48, soit 60,4%, pensent que la question de l'ITIE met ensemble certaines organisations, plates-formes. Ce qui est déjà une bonne chose.</p> <p>19/48, soit 39,6%, croient que ce n'est pas le débat de l'ITIE qui va organiser la société civile, car elle est plurielle. Pour le moment, les organisations de la société civile qui travaillent dans la transparence commencent à se mobiliser et travailler ensemble grâce à l'ITIE.</p>
14	Impact de l'ITIE sur les autres secteurs de la vie nationale.	<p>26/48, soit 54,1%, pensent que jusque-là, on ne voit pas l'impact réel de l'ITIE parce que cela ne se traduit pas une amélioration des revenus dans le budget national ;</p> <p>De ce qui précède, plus l'on rend public les revenus des industries extractives, plus les autres secteurs de la vie nationale se rendront compte de l'importance de la redevable ;</p> <p>22/48, soit 45,9%, disent que jusque-là l'impact de l'ITIE est au niveau de production des rapports ITIE sur</p>

		les paiements des entreprises seulement.
C.	Participation du Gouvernement Personnes interviewées : 25 H : 16 F : 5 J : 4	
1	Niveau de participation du Gouvernement à l'ITIE.	15/25, soit 60% , affirment que la Participation du Gouvernement à l'ITIE est volontaire. C'est pourquoi, bien qu'impliqué, la participation du Gouvernement à l'ITIE n'est pas sincère, car il ne prend aucune mesure pour mettre en œuvre les recommandations des rapports ITIE déjà publiés ; Mais, 10/25, soit 40% , soulignent que le Gouvernement participe activement à travers les financements et la présence des ministres aux réunions.
2	Niveau d'engagement du Gouvernement à l'ITIE.	13/25, soit 52% , apprécie l'engagement du Gouvernement à l'ITIE qui lui permet de soigner son image. C'est pourquoi le Gouvernement n'hésite pas de faire parfois pression sur les entreprises ou des régies financières pour que les données soient publiées à temps ; Tandis que 12/25, soit 48 % , disent que le Gouvernement n'est pas très engagé parce que les recommandations du Comité Exécutif de l'ITIE ne sont pas respectées. Par exemple, le nouveau décret qui doit organiser le fonctionnement de l'ITIE proposé au Premier Ministre pour la signature par le Comité Exécutif n'a jamais été signé plus d'une année après son dépôt.
3	Changement de l'ITIE dans le chef du Gouvernement.	14/25, soit 56% , ont trouvé qu'il y a un changement positif avec notamment : - La publication des revenus ; - Le financement du processus ITIE ; - La soumission à l'obligation de rendre des comptes ; - Le fait que le Gouvernement publie les contrats et d'autres informations sous l'impulsion de l'ITIE ; - La société civile participe à ce processus et s'exprime librement sur ces questions liées aux ressources naturelles. - Le fait de donner des moyens à la société civile pour évaluer l'ITIE et faire des recommandations, est vraiment un grand changement dans le chef du Gouvernement ; Mais, 11/25, soit 44% , constatent qu'il n'y a pas de changement, car le Gouvernement donne des moyens financiers et matériels à l'ITIE tardivement, surtout après des alertes faites par le Secrétariat Technique.
4	Changement de l'ITIE sur le Gouvernement sur le plan	7/25, soit 28% , trouvent que jusqu'à présent, il n'y a aucun changement parce que la mobilisation des

	économique et de gouvernance du secteur Extractif.	recettes est trop faible et que le périmètre de l'ITIE ne prend pas en compte toutes les entreprises extractives. Tandis que 15/25, soit 60% , disent que bien qu'il reste encore beaucoup à faire, le changement est visible. L'ITIE a permis à l'Etat d'introduire des standards de transparence dans le draft du code minier, encore en discussion. D'autres encore, 3/25, soit 12% , affirment que la conformité a été fabriquée de toute pièce. Il y a des efforts internes pour instaurer une vraie transparence dans le secteur extractif où les entreprises appartenant à l'Etat continuent de vendre des concessions minières dans une opacité totale.
5	Valeur ajoutée de l'ITIE sur les recettes de l'Etat.	15/25, soit 60 % , disent qu'il n'y a aucune valeur ajoutée parce que le budget de l'Etat d'une manière générale est très faible. Les choses ne se sont pas encore améliorées. Il faut faire davantage, étant donné que les secteurs minier et pétrolier sont considérés comme un levier du développement. Mais, 10/25, soit 40% , confirment l'augmentation des recettes en prenant pour base les différents rapports ITIE.
6	Appréciation de la conformité de la RDC.	20/25, soit 80% , disent que malgré la conformité, le Comité Exécutif a encore beaucoup à faire même si la conformité de la RDC montre que le pays est dans une bonne voie. 5/25, soit 20 % , pensent qu'il faut améliorer la mise en œuvre de l'ITIE, car la conformité est temporaire.
D.	Fonctionnement du Groupe Multipartite Personnes interviewées : 15 H : 10 F : 4 J : 1	
1.	Appréciation sur la composition du CE (IP=8 ; SC=5, IE=5)	2/5, soit 40% , pensent que cette composition est bonne. C'est n'est pas le nombre qui compte plutôt la qualité de la représentation des OSC qui compte et qui peut influencer le processus ; 2/5, soit 40% , des enquêtés pensent que la composition de Comité Exécutif est bien représentative et bien réfléchi. 1/5, soit 20% , disent qu'ils doivent avoir le même nombre des représentants au Groupe Multipartite. Il y a un déséquilibre en cas de vote, la société civile risque de perdre.

2	Niveau de participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE à travers le fonctionnement du CE.	<p>2/5, soit 40%, disent qu'il y a une volonté politique de part et d'autre de participer effectivement au processus. Au regard des documents de gouvernance du C.E les parties prenantes sont bien organisées et se respectent mutuellement. Mais dans la pratique, le fonctionnement du C.E rencontre quelques problèmes qui mettent la société civile dans la situation où elle ne participe pas effective à la mise en œuvre. C'est le cas des documents de travail qui sont toujours remis en retard aux membres du C.E. Ce qui compromet la qualité des contributions de la société civile.</p> <p>3/5, soit 60%, soutiennent que les propositions de la SC ne sont pas souvent prises en compte, car la société civile est minoritaire et ses représentants ne sont pas toujours unis.</p>
3	Appréciation du leadership du C.E	<p>2/5, soit 40%, disent que le leadership est assuré au sein du C.E. C'est le C.E qui conduit le processus à travers les activités mises en œuvre par le ST.</p> <p>D'autre part, 3/5, soit 60%, pensent que son leadership n'est pas effectif parce que certaines entreprises résistent à divulguer les informations et le Comité Exécutif ne prend aucune sanction.</p>
4	Niveau du respect des recommandations du CE par le Gouvernement, les régies financières et les IE (+ exemples).	<p>4/5, soit 80%, disent qu'il n'y a pas respect de recommandations contenues dans les rapports ITIE par le Gouvernement comme il le fait pour celles qui lui sont faites par le Parlement.</p> <p>1/5, soit 20%, pensent qu'il y a toujours les efforts à fournir, souvent le Gouvernement ne libère pas les moyens à temps. Généralement tous les retards sont dus au fait que le Gouvernement n'a pas libéré l'argent à temps afin que les différents délais soient respectés.</p>
E.	Secrétariat Technique	Personnes interviewées : 05 H : 4 F : 1 J : 0
1	Niveau de satisfaction sur le travail du ST	<p>3/5, soit 60%, des enquêtés constatent que parmi les experts du ST, il y a un expert qui a été engagé pour appuyer la société civile, mais il ne fait pas le travail que la société civile attend de lui pour le renforcement des capacités ;</p> <p>2/5, soit 40%, disent qu'ils ne sont pas satisfaits de ce processus et ne pensent pas que l'ITIE peut améliorer la situation de notre pays.</p> <p>Bref, la majorité d'enquêtés constate que le Secrétariat Technique ne communique pas souvent et évolue en vase clos.</p>
2	Degré de facilitation par le ST des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE.	2/5, soit 40% , disent être satisfaits. La société civile et les autres parties prenantes sont de plus en plus engagées et aussi la facilitation de la participation de parties prenantes par des contacts

		<p>bien définir et clarifier les rôles des uns et des autres pour la fiabilité du travail et s'appropriier les nouveaux standards 2013;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Secrétariat Technique de l'ITIE est mal organisé, malgré qu'il a en son sein de bons techniciens. Le travail se fait toujours dans l'urgence et donc en continuel stress. Ce qui est la cause de beaucoup de retards quand il s'agit de remettre les résultats (rapports ou tous autres documents de travail). Cela est dû à une mauvaise planification. - Le Secrétariat Technique doit recruter tous ses agents sur base des appels d'offre. - Le processus est pris en otage et est confisqué par le Secrétariat Technique. On observe ainsi un manque de confiance entre les différentes composantes du Groupe Multipartite. - Le Secrétariat Technique doit connaître son rôle qui est d'exécuter les décisions du Groupe Multipartite et non d'imposer ses vues ; - Le rapport est souvent rédigé avec beaucoup de difficultés quant au respect des standards; - Les activités de la Société Civile sont peu visibles dans le plan d'action de l'ITIE alors qu'elles devraient se faire dans le cadre du plan national de mise en œuvre de l'ITIE. - La nécessité de rendre plus visibles les activités de la Société civile au niveau international et établir un vrai dialogue avec le Secrétariat International. - Il y a une faible appropriation du plan de travail par les acteurs. - La communication avec la population est très faible, sinon inexistante. La question est ainsi de savoir si la maman qui vend au marché connaît l'existence de l'ITIE. Le processus semble se concentrer beaucoup plus sur la rédaction du Rapport que sur sa popularisation. - Le processus est plus une affaire d'experts et la majorité des activités se font entre experts. Son appropriation par la population reste aussi un défi majeur. - La nécessité de l'amélioration du processus en intégrant la production artisanale du diamant et autres minerais de l'Est notamment. - Les membres de la Société Civile ne devraient pas travailler au Secrétariat Technique, car cela affaiblirait la Société civile alors qu'elle est un catalyseur entre le Gouvernement et les entreprises. Elle devrait pouvoir travailler indépendamment du Secrétariat Technique et du
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		Groupe Multipartite,
2	Niveau de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance des IE en RDC.	<p>Quant à l'impact de l'ITIE depuis sa mise en œuvre,</p> <p>17/18, soit 94%, de partenaires s'accordent à dire qu'il y a des effets positifs tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la redevabilité est depuis lors installée. L'État et les entreprises rendent compte au public alors qu'hier la gestion des revenus des ressources naturelles était opaque et donc non transparente. Actuellement plusieurs dispositions relatives à la transparence sont prévues. - La population commence à connaître les revenus issus des activités minières et pétrolières ; - Les principes de transparence sont introduits dans le projet de loi qui va modifier le Code Minier ; - Vis-à-vis des régies financières, les recommandations de l'ITIE ont apporté des améliorations dans le fonctionnement des régies financières, particulièrement en rapport avec le fonctionnement de la DGRAD ; - Le processus a ouvert un espace de dialogue et de négociation entre différentes parties prenantes, notamment le Gouvernement, la Société civile, les Entreprises et les Partenaires au développement. - L'impact sur les régies financières a été positif, ce qui a permis que les régies financières rendent publiques leurs recettes provenant des industries extractives. <p>1/18, soit 6%, se sont abstenus.</p>
IV.	REGIES FINANCIERES : DGDA, DGI, COUR DES COMPTES ET L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES. Personnes interviewées : 10	
1	Niveau de l'impact de l'ITIE sur les régies financières.	<p>8/10, soit 80%, soutiennent qu'il y a un impact positif de l'ITIE sur les régies financières et ont constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'une des fonctions clé de l'IGF a été réactivée - La transparence et la redevabilité des régies financières sont instaurées ; - La réforme des régies financières, qui était nécessaire, a été renforcée grâce à l'ITIE; - L'existence des données compilées que l'on n'avait pas autrefois; - La traçabilité des recettes des Industries Extractives au Budget de l'État ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Les Régies Financières donnent des chiffres clairs et montrent leurs degrés de contribution à la collection des recettes ; - Les partenaires estiment néanmoins que le risque serait que l'on pense que l'ITIE peut remplacer tous les systèmes de collecte de données, alors que ce n'est pas son rôle. - Ils estiment que l'ITIE est une chance si le gouvernement a une bonne vision pour le secteur extractif. L'ITIE peut ainsi être un déclencheur pour l'élaboration et la mise en œuvre de la vision pour le secteur extractif. Il est un des rares processus qui a un impact réel sur la gouvernance. <p>2/10, soit 20%, se sont abstenus.</p>
	Recommandations	<p>Pour les banques, dans la saisie des paiements des sociétés extractives, il y a un problème de dates de comptabilisation, dénivellement au compte général du trésor public. Ces entités relèvent ainsi souvent des écarts entre ce que les banques déclarent avoir reçu et ce que les sociétés déclarent avoir payé.</p> <p>C'est pourquoi, la société civile doit aider, à travers l'ITIE, pour que les banques mettent à la disposition des Entreprises extractives un contrôle dans la passation d'écriture pour le travail d'audit et d'investigation.</p> <p>Que les banques puissent standardiser ou uniformiser un modèle pour toutes les opérations bancaires en ce qui concerne les entreprises minières.</p>

3.5. Compilation des résultats

A. Avec les industries extractives

- **83%** d'enquêtés soutiennent qu'il y a amélioration de la gouvernance, surtout dans la publication des revenus contre **17 %** qui soutiennent le contraire.
- **50%** de personnes interrogées affirment que les entreprises sont en train de s'impliquer dans le processus ITIE et se sentent redevables, tandis que **50 %** de personnes donnent des avis contraires ;
- **67%** d'enquêtés estiment qu'il y a plusieurs changements qui sont visibles en termes de dialogue entre parties prenantes, tandis que **37 %** de personnes ne voient pas le changement ;
- **42%** de personnes interrogées affirment que la publication régulière de ce qu'elles paient et des données, est le facteur d'amélioration de la participation des entreprises à l'ITIE, tandis que **58 %** soutiennent le contraire ;
- **100%** de personnes soutiennent que les entreprises tirent comme bénéfice la notoriété dans le processus de l'ITIE

B. Avec la société civile

Questions d'ordre général

100% des interviewés connaissent au moins une OSC ou un partenaire du processus ITIE

Participation de la Société civile à l'ITIE

- **41,6%** d'enquêtés considèrent la participation de la société civile au GMP comme étant faible, tandis que **58,4%** d'enquêtées jugent la participation des organisations de la société civile au sein du Groupe Multipartite très capitale et très efficace à cause du professionnalisme et de la technicité de leurs représentants.
- **41,6%** de personnes interrogées disent que les documents de travail sont distribués en retard, ce qui empêche une meilleure participation aux réunions. Par contre **59,4 %** ont donné d'autres avis.
- **33,3%** d'enquêtés craignent que les délégués qui représentent la société civile au Groupe Multipartite ne soient pas réellement indépendants. Par contre **66,7 %** soutiennent le contraire.
- **54,2%** de personnes disent qu'il n'y a pas de changement pour le respect des recommandations du CE. Il y a toujours des recommandations qui sont respectées et celles qui ne le sont pas. Tandis que **45,8 %** ont des avis contraires.
- **97,9%** de personnes enquêtées pensent que jusqu'à présent l'ITIE n'a pas encore amélioré la gouvernance du secteur extractif parce que la sanction n'accompagne pas, la publication des rapports ITIE dans lesquels il y a beaucoup d'écarts non investigués par la justice. Par contre **2,1 %** de personnes pensent le contraire ;
- **60,4%** d'enquêtés pensent que la question de l'ITIE favorise la synergie entre certaines organisations de la société civile, par contre **39,6 %** pensent le contraire ;
- **54,1%** d'enquêtés pensent que jusque-là, on ne voit pas l'impact réel de l'ITIE parce que cela ne se traduit pas dans l'amélioration du budget national où les recettes du secteur, tandis que **45,9 %** pensent le contraire.

Participation du Gouvernement

- **60%** de personnes interrogées disent que la Participation du Gouvernement à l'ITIE est volontaire et pas effective contre **40 %** qui soutiennent le contraire.
- **52%** d'enquêtés apprécient l'engagement du Gouvernement à l'ITIE et pensent que le soutien politique et financier du Gouvernement fait marcher l'ITIE, tandis que **48 %** ne voient cet engagement réel du gouvernement ;
- **56%** de personnes trouvent qu'il y a un changement positif, contre **44 %** qui pensent le contraire. ;
- **60%** d'enquêtés disent bien qu'il reste encore à faire, mais le changement est visible, que l'ITIE a permis à l'Etat de revoir le système fiscal appliqué dans le Code minier qui n'est pas bon. Par contre **40 %** émettent les avis contraires.

- **100%** estiment que malgré la conformité, le Comité Exécutif a encore beaucoup à faire et que la conformité de la RDC montre que le pays est sur une bonne voie.

Fonctionnement du Groupe Multipartite

- **40%** d'enquêtés pensent que la composition du Comité Exécutif est bien représentative et bien réfléchi, tandis que **60 %** soutiennent le contraire ;
- **60%** de personnes disent que les propositions de la SC ne sont pas souvent prises en compte, par contre **40 %** soutiennent le contraire ;
- **60%** d'enquêtés pensent que son leadership n'est pas effectif contre **40 %** qui soutiennent le contraire;
- **80%** de personnes disent qu'il n'y a pas de respect de recommandations du CE par le Gouvernement contre **20 %** qui affirment le contraire.

Par rapport au fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE

- **60%** d'enquêtés constatent que parmi les experts du ST, il y a un expert qui a été engagé comme relais avec la société civile. Mais, il ne fait pas le travail que la société civile attend d'elle, contre **40 %** qui donnent d'autres avis ;
- **60%** constatent qu'il y a des échanges/rapports difficiles entre le ST et la Société civile. Il n'existe pas de passerelle de collaboration entre le ST et la Société civile. Par contre, **40 %** émettent d'autres avis,
- **60%** pensent que les rapports entre le ST et les parties prenantes à l'ITIE sont moins bonnes. Par contre **40 %** donnent des avis contraires.

C. Avec les partenaires internationaux.

- **89%** de partenaires pensent que le processus a bien évolué jusqu'à amener le pays à l'atteinte de la conformité contre **11 %** qui soutiennent le contraire.
- **94%** de partenaires s'accordent à dire qu'il y a des effets positifs dans le processus ITIE alors que **6 %** ne se sont pas exprimés.

D. Avec les régies financières

- **80%** soutiennent qu'il y a un impact positif de l'ITIE sur les Régies Financières.

Bien qu'il y ait encore du travail à faire, beaucoup de changements sont notés dans le chef des parties prenantes au processus ITIE. Il s'agit notamment de la publication régulière des rapports ITIE qui est l'œuvre de toutes les parties prenantes. Par contre **20 %** donnent les avis contraires.

Conclusion

Dans le cadre de l'ITIE, les organisations de la société civile s'expriment en toute indépendance sur des sujets qui étaient tabous dans le temps passé. Aujourd'hui, les questions sur la gouvernance des ressources naturelles sont sur la table de discussions entre le Gouvernement, les Entreprises et la Société civile.

Les organisations de la société civile font la dissémination des rapports ITIE, mais la couverture n'est pas encore totale sur l'ensemble du pays. Il faudrait renforcer cette

importante activité pour que les informations sur l'ITIE atteignent les populations au niveau de la base et qu'elles puissent en débattre.

Aujourd'hui, le gouvernement publie les chiffres sur les revenus qu'il reçoit des entreprises, même si ce n'est pas la totalité des chiffres, mais il publie quand même. C'est une avancée qu'il faut soutenir, car les revenus sont mis sur la place publique et les discussions sont menées d'une façon libre.

Il y a aussi l'ouverture du secteur extractif en termes de publication des données financières, ce qui n'était pas facile hier et le nombre d'entreprises ne fait que s'accroître dans le périmètre des rapports ITIE.

Dans les régions financières, il y a la prise de conscience qui s'observe car elles font beaucoup plus attention dans la transmission de données.

Les faiblesses qui ont été relevées notamment le respect des rôles dévolus à chaque organe de mise en œuvre de l'ITIE, la transmission tardive des documents de travail, la faible couverture des provinces par la dissémination peuvent être améliorées avec l'appui du C.E.

Tout compte fait, l'ITIE est une bonne initiative qui rend le gouvernement et les entreprises redevables vis-à-vis des populations.

4. CONCLUSION GENERALE

Neuf ans depuis que la RDC a décidé d'adhérer à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives, il s'avère nécessaire d'en évaluer l'impact. Le processus ITIE a démarré avec beaucoup de difficultés, mais au fil de temps, il a pris la vitesse de croisière dans sa mise en œuvre et la RDC est à son 5ème Rapport ITIE. Elle se prépare à produire son sixième rapport au cours de cette année 2015, portant sur l'exercice 2013.

Depuis la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, Il y a lieu de noter que bien des choses ont changé dans le chef des parties prenantes d'autant plus qu'en RDC, l'ITIE se démène à incruster dans la gouvernance du secteur extractif des ingrédients devant alimenter la culture de la transparence et des débats libres entre parties prenantes.

Pour certains, cette culture de transparence et des débats démocratiques s'impose progressivement alors que pour les autres, il y a encore trop de résistances qui empêchent l'ITIE de conduire à des changements profonds des politiques dans le secteur extractif.

L'euphémisme de la « malédiction des ressources naturelles » qui colle à la RDC après des épisodes sanglants des guerres et des conflits, surtout dans sa partie Est, se déracine peu à peu et ainsi l'ITIE peut se positionner comme ce chevalet capable de faire passer la RD-Congo de « scandale géologique » au « scandale d'abondance et de prospérité pour tous ».

Après cinq rapports publiés, la RDC fait désormais partie du cercle des pays conformes à l'ITIE ; une fierté mais aussi une énorme charge à porter lorsque tout le monde est unanime à reconnaître que, malgré la conformité, le niveau de transparence dans le secteur extractif n'est pas du tout satisfaisant. La vigilance de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'ITIE, doit être redoublée pour garder cette conformité qui n'est pas une fin en soi et amorcer des réformes qui peuvent améliorer la gouvernance du secteur extractif. *Les risques que l'ITIE soit prise en otage par ceux qui ne veulent pas de la transparence sont de plus en plus grands, d'une part, et d'autre part, la menace de perdre la conformité est toujours présente vu qu'à certains égards la norme est de moins à moins respectée.*

De manière générale, l'intérêt pour l'ITIE réside dans le fait qu'elle offre aux populations des informations relatives aux revenus extractifs en leur permettant d'en débattre et de demander des comptes aux dirigeants sur la manière dont ils sont affectés et ou utilisés.

Evaluer les impacts de l'ITIE sur les parties prenantes n'est pas du tout chose aisée. Mais, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez/RDC a estimé qu'il fallait faire cette évaluation pour tirer les grandes leçons en vue d'identifier les forces et les faiblesses du processus ITIE et de faire des recommandations qui renforceraient les acquis et amélioreraient les faiblesses.

Il faut reconnaître qu'après près d'une décennie d'implémentation, l'ITIE a su façonner des attitudes et des réflexes qui cachent mal les velléités de tous les acteurs à assainir le secteur des ressources naturelles. L'engagement du Gouvernement, la mise en train des régies financières, la bonne volonté des entreprises extractives et le militantisme avéré de la Société civile sont des acquis qui autorisent un certain optimisme face à l'avenir.

Le Gouvernement congolais est une des parties prenantes active dans le processus. Son engagement et son apport dans le fonctionnement des structures de gestion et de pilotage de l'initiative reste un facteur déterminant pour l'avenir de l'ITIE en RDC. Aujourd'hui, les Ministres qui sont au Comité Exécutif national de l'ITIE participent réellement à toutes les

étapes de la mise en œuvre de l'ITIE et suivent pas à pas le travail du Secrétariat Technique chargé de la mise en œuvre des activités de l'ITIE.

Malgré cet engagement du Gouvernement, il y a lieu de relever le fait qu'il ne disponibilise pas les moyens financiers et matériels à temps. Ce qui a une incidence négative sur la mise en œuvre des activités et le respect de délais.

Face à cette réalité, il est important que le Gouvernement ainsi que l'ensemble de l'appareillage politique national optent pour des comportements responsables durables qui rassurent sur le plan de la gouvernance et de la transparence.

Il y a un levier que le Gouvernement n'a pas encore actionné. C'est celui de la justice qui doit être impliquée dans le processus pour investiguer sur tous les écarts constatés dans les différents rapports ITIE, ce qui permettrait d'identifier l'origine des écarts et éventuellement de sanctionner les personnes physiques et morales responsables de quelques infractions qui seraient à leur charge.

Il y a aussi les Parlementaires qui n'ont pas encore utilisé de leurs pouvoirs pour interpellier et sanctionner les dirigeants sur les cas de fraude ou de corruption dans le secteur extractif. Les députés et sénateurs n'utilisent pas encore dans les débats sur les budgets les données contenues dans les rapports ITIE-RDC alors que ceux-ci sont une mine d'informations pouvant leur permettre de faire de bonnes projections dans les budgets de l'Etat et de voir la contribution réelle du secteur extractif dans ces budgets ainsi que la traçabilité des revenus provenant de ce secteur.

Aussi, l'ITIE aura apporté des améliorations importantes dans le système de gestion financière du pays. Certaines régies, comme la DGRAD, ont pu renouveler leurs outils informatiques grâce aux exigences de l'ITIE. Cela permet aujourd'hui d'éviter certaines erreurs dues à la fatigue ou à la mauvaise transcription manuelle des données ou des chiffres.

Les régies financières se sont finalement intéressées à la transparence et ne ménagent aucun effort pour retracer des flux extractifs. La culture de gestion transparente s'installe dans le chef des régies qui se montrent soucieuses de participer activement à la mise en œuvre de l'ITIE.

Ce qui reste à faire pour ces régies financières, c'est l'intégration de l'ITIE dans leur système de gestion quotidienne pour améliorer la collecte et la publication des revenus issus des industries extractives, au lieu de considérer l'ITIE comme une corvée.

Grâce à l'ITIE, des structures aussi importantes comme l'Inspection Générale des Finances ont été remises en service et contribuent à la réforme des régies financières.

Il faut dire que l'ouverture du secteur extractif en termes de publication des données financières à travers la dissémination des rapports ITIE ouvre l'espace pour un débat public participatif auquel même les communautés ont droit. Toutefois, des efforts doivent être consentis et redoublés pour sensibiliser de plus en plus les populations congolaises, car leur niveau d'implication et d'appropriation du processus ITIE reste encore très bas.

De plus en plus, l'ITIE influe sur le travail de la société civile dans le sens que ses enjeux s'imposent que les organisations de la société civile travaillent ensemble et se spécialisent sur les questions liées aux ressources naturelles et à l'ITIE.

La contribution des ONG à l'ITIE est remarquable. Elles mènent des campagnes de sensibilisation pour que les communautés locales soient informées sur l'ITIE et puissent demander des comptes aux gouvernants sur la gestion des revenus issus des industries extractives. Ce travail doit être soutenu et renforcé avec des moyens conséquents.

Les entreprises sont aussi les grands bénéficiaires du processus ITIE qui est venu renforcer leur visibilité et crédibilité vis-à-vis de l'opinion en général et des communautés locales en particulier. Ces dernières ont désormais des informations sur les paiements effectués par les entreprises auprès de l'Etat, informations auxquelles elles n'avaient pas accès il y a quelques années. Les communautés ont aussi accès aux informations sur les contrats et autres informations contextuelles sur les entreprises.

Au début, une vingtaine d'entreprises déclaraient. Aujourd'hui, il y a plus d'une centaine qui font des déclarations dans le rapport ITIE C'est une évolution positive, mais ce n'est pas encore assez. Le souhait est que toutes les entreprises extractives, soit près de 200 à 350 recensées dans le pays, puissent déclarer leurs revenus.

Le Secrétariat Technique de l'ITIE joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC. Il est impossible de parler des succès de l'ITIE en RDC sans parler du Secrétariat Technique. Mais, il doit s'abstenir de se substituer au Comité Exécutif en jouant uniquement et pleinement son rôle technique lui dévolu par les textes de gouvernance de l'ITIE/RDC. Il doit aussi collaborer de manière équitable et sincère avec toutes les parties prenantes au processus sans parti pris.

C'est ici où le CE doit jouer son rôle en veillant à ce que le Secrétariat Technique ait de meilleurs rapports avec les parties prenantes et les partenaires au développement. C'est de cette façon qu'il sera beaucoup plus efficace et rendra des meilleurs services à l'ITIE/RDC.

5. RECOMMANDATIONS GENERALES

Les enquêtes menées dans les trois provinces ont révélé plusieurs préoccupations émises par les parties prenantes à l'ITIE. La plupart de ces préoccupations ont été formulées sous forme de recommandations que nous ressasons dans les lignes qui suivent.

Ces recommandations ont été adressées au Gouvernement, au Parlement, aux régies financières, aux entreprises, aux Partenaires au développement, au Secrétariat Technique de l'ITIE ainsi qu'à la Société civile.

PARLEMENT :

- Adopter et voter la loi sur l'information publique en vue de garantir l'accès à l'information ;
- Adopter et voter la loi sur les hydrocarbures et le Code Minier en introduisant des dispositions relatives à la transparence des revenus extractifs ;
- Tenir compte de différents rapports ITIE /RDC lors du débat pour le vote du budget national ;
- Initier des interpellations, des questions orales en rapport avec les informations contenues dans les rapports ITIE notamment en ce qui concerne les écarts, l'affectation des revenus,

GOVERNEMENT :

- Assurer la transparence dans le fonctionnement de l'administration publique tant au niveau national, provincial que local,
- Pousser l'ITIE/RDC à publier non seulement les revenus mais aussi leur affectation ;
- Disponibiliser les moyens à temps pour le fonctionnement et la mise en œuvre de l'ITIE ;
- Veiller à ce que les Industries Extractives respectent le délai imparti pour la transmission des données pour faciliter la publication des rapports ITIE,
- Renforcer les capacités des agents des différentes administrations qui interviennent sur les questions des industries extractives et sur l'ITIE,
- Sanctionner les fraudes et les détournements des deniers publics surtout les recettes provenant du secteur extractif,
- Mettre en place une commission de suivi des écarts au niveau des régies financières et faire en sorte que toutes les régies puissent être informatisées,
- Mettre en place les mécanismes de suivi et de sanction pour les entreprises qui ne s'engagent pas dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
- Réactiver la Cour de compte en lui donnant les moyens de son action.
- Assurer le respect de la retenue à la source instituée par la loi et éviter de procéder à la rétrocession aux provinces sur base forfaitaire ;

GROUPE MULTIPARTITE :

- Intégrer dans le périmètre ITIE, les entreprises forestières et de production de ciment ;
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes,
- Jouer son rôle en insistant pour que le secrétariat technique ne prenne pas sa place,

- Actualiser les documents de gouvernance de l'ITIE/RDC en les alignant sur la norme ;
- Veiller à ce que les parties prenantes aient les documents de travail dans le délai de 8 jours prévus par le Règlement intérieur de l'ITIE/RDC ;
- Doter la société civile des moyens conséquents pour une large dissémination des rapports ITIE à la base,

REGIES FINANCIERES :

- Mettre en place une synergie des régies financières pour leur permettre des échanges réguliers d'informations sur les revenus ;
- Renforcer les capacités techniques de leurs agents qui travaillent en dehors de grandes villes sur l'ITIE en évitant de faire de l'ITIE une affaire d'un petit groupe de fonctionnaire ;
- Intégrer l'ITIE comme outil de gestion quotidienne dans leur travail ;

SOCIETE CIVILE :

- Renforcer les sessions de formation de ses membres et d'évaluation de l'ITIE ;
- Sensibiliser et vulgariser le processus ITIE auprès des communautés locales pour assurer leur participation au débat sur les revenus extractifs;
- Renforcer les stratégies de communication avec les communautés locales, notamment par le biais des médias communautaires.

ENTREPRISES:

- Intégrer l'ITIE comme outil de gestion dans le système de travail;
- Fournir les informations nécessaires à l'élaboration et à la publication des rapports ITIE dans le délai imparti,

PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT :

- Appuyer la mise en œuvre de l'ITIE par le renforcement des capacités des parties prenantes et les moyens pour la mise en œuvre des activités;
- Appuyer la dissémination des rapports ITIE en fournissant les moyens matériels et financiers aux organisations de la société civile;

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ITIE :

- Mettre en œuvre la stratégie de communication pour permettre aux populations d'en savoir plus sur l'ITIE et sur la gestion de revenus extractifs ;
- Mettre les documents relatifs aux réunions dans le délai de 8 jours prévus par le Règlement intérieur ;
- Jouer son rôle technique et non celui dévolu au Comité exécutif,
- Améliorer sa communication avec les parties prenante en évitant les propos discourtois et dénigrants à leur égard.

ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

QUESTIONS ADRESSEES AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Question sur la participation du Gouvernement

- Que pensez-vous de la participation du Gouvernement au processus ITIE en RDC ?
- Pensez-vous que l'engagement du Gouvernement à l'ITIE est durable?
- Si oui, quels sont les indicateurs qui vous permettent de soutenir cette position ?
- Sinon, comment améliorer cet engagement?
- Quels changements l'ITIE a-t-elle produit dans le chef du Gouvernement ?
- Quels changements l'ITIE a-t-elle apporté au gouvernement sur le plan économique (budgétaire) et social ?
- Quels changements l'ITIE a-t-elle apporté dans le domaine de la gouvernance du secteur extractif en RDC?
- Est-ce que depuis la mise en œuvre de l'ITIE, les recettes perçues par l'Etat ont-elles augmenté ? *Si Oui, donnez quelques indications et Sinon pourquoi et que faire pour augmenter ces recettes ?*
- Que pensez-vous de la conformité de la République Démocratique du Congo ?
- Qu'est-ce que le Gouvernement doit faire pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ?

QUESTIONS POSEES AUX PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

- Comment jugez-vous le degré de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC ?
- Comment appréciez-vous la participation de la société civile au processus ITIE en RDC ?
- Comment appréciez-vous la participation du gouvernement et des entreprises au processus ITIE en RDC ?
- Quel est l'impact de l'ITIE sur la gouvernance des industries extractives en RDC ?
- Comment est-ce que vos appuis techniques et financiers ont été capitalisés par le GMP pour faire face au défi de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC ?
- Quel est l'impact de l'ITIE sur le travail des régies financières ?
- Qu'est-ce que les partenaires doivent faire pour améliorer ou consolider le processus ITIE en RDC ?

QUESTIONS POSEES AU SECRETARIAT TECHNIQUE

- Quel impact l'ITIE a eu sur le travail des parties prenantes telles que la société civile ?
- Quel est l'apport de l'ITIE aux débats publics sur la gouvernance des ressources naturelles ?
- Quel changement l'ITIE a apporté dans le travail des régies financières et en matière de déclarations?
- Quel changement l'ITIE a apporté dans le comportement des entreprises en matière de paiement des taxes, impôts ... et des déclarations ?
- Quels sont les défis à relever en tant qu'organe d'exécution de décisions du groupe multipartite ?
- Quelles sont les propositions ou recommandations aux parties prenantes pour améliorer le processus ITIE en RDC ?

QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE MULTIPARTITE

- Que pensez-vous de la composition du Comité Exécutif de mise en œuvre de l'ITIE ? 8 membres des institutions publiques, 5 membres de la société civile et 5 membres des entreprises
- Le fonctionnement actuel du Comité Exécutif permet-il aux parties prenantes de bien participer à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Pensez-vous que le Comité Exécutif assure un leadership suffisant pour une mise en œuvre effective de l'ITIE ?
- Pensez-vous que les recommandations du Comité Exécutif de l'ITIE sont respectées par le Gouvernement, les régies financières et les entreprises ?
- Si oui, quels sont les exemples qui soutiennent votre réponse ?

QUESTIONS POSEES AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Questions d'ordre général :

- Connaissez-vous quelques organisations qui sont impliquées dans le processus ITIE en RDC ?
- Connaissez-vous quelques partenaires ou structures qui financent les activités des organisations membres de la société civile qui sont impliquées dans l'ITIE ?

QUESTIONS SUR LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE A L'ITIE

- Que pensez-vous de la participation des organisations de la société civile à l'ITIE ?
La participation est faible,
La participation est excellente ;
La participation est mauvaise ;
- Avez-vous d'autres commentaires ?
- Comment jugez-vous la participation des organisations de la société civile au sein du groupe multipartite ?
- Existe-t-il des difficultés que les délégués de la société civile rencontrent au sein du groupe multipartite ? Si oui, quelles sont ces difficultés ?
- Quelles sont les activités de la société civile qui vous semblent être les plus importantes ?
- Pensez-vous que les recommandations faites par les organisations de la société civile dans le cadre de l'ITIE sont respectées ?
- Quels sont les bénéfices ou avantages que les organisations de la société civile tirent elles de leur participation à l'ITIE ?
- Depuis que l'ITIE est mise en œuvre en République Démocratique du Congo, quels sont les changements que vous avez constatés ?
- La mise en œuvre du processus ITIE en RDC est-elle facteur qui contribue à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif ? Pourriez-vous donner quelques exemples ?
- Quel est l'impact des rapports publiés par l'ITIE sur la gouvernance des industries extractives ou la lutte contre la corruption ?
- Les rapports ITIE permettent-ils aux populations de participer aux débats sur la gouvernance des industries extractives ?
- Pensez-vous que le dialogue institué par l'ITIE aide la société civile à mieux s'organiser et à s'entendre sur les questions critiques ?
- Quel impact que l'ITIE a-t-elle sur les autres secteurs de la vie nationale ?

QUESTIONS POSEES AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Questions sur la participation des entreprises :

- Comment appréciez-vous la participation des entreprises depuis l'adhésion du pays au processus ITIE ?
- Quels facteurs expliquent l'amélioration de la participation des entreprises au processus ITIE en RDC ?
- Pensez-vous que la participation des entreprises à l'ITIE contribue à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives ?
- Quels changements voyez-vous dans le chef de certaines industries extractives depuis qu'elles participent à l'ITIE ?
- Quels bénéfices, les industries extractives ont-elles tiré de l'ITIE ?

QUESTIONS POSEES AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Question sur la participation du Gouvernement :

- Que pensez-vous de la participation du Gouvernement au processus ITIE en RDC ?
- Pensez-vous que l'engagement du Gouvernement à l'ITIE est durable ?
- Si oui, quels sont les indicateurs qui vous permettent de soutenir cette position ?
- Sinon, comment améliorer cet engagement ?
- Quels changements l'ITIE a-t-elle produit dans le chef du Gouvernement ?
- Quels changements l'ITIE a-t-elle apporté au gouvernement sur le plan économique (budgétaire) et social ?
- Quels changements l'ITIE a-t-elle apporté dans le domaine de la gouvernance du secteur extractif en RDC ?
- Est-ce que depuis la mise en œuvre de l'ITIE, les recettes perçues par l'Etat ont-elles augmenté ? *Si Oui, donnez quelques indications et Sinon pourquoi et que faire pour augmenter ces recettes ?*
- Que pensez-vous de la conformité de la République Démocratique du Congo ?
- Qu'est-ce que le Gouvernement doit faire pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ?

QUESTIONS POSEES AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Question sur le fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE :

- Est-ce que la société civile est satisfaite du travail que fait le ST ?
- Pensez-vous que le ST facilite la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE ? Si oui comment ?, si non, qu'est ce qu'il faut faire pour améliorer le travail du ST ?
- Que pensez-vous des rapports entre le ST et les parties prenantes à l'ITIE ?
- Quelles sont vos recommandations ?

QUESTIONS POSEES AUX ORGANISATIONS SUR LES REGIES FINANCIERES

- Pensez-vous que l'ITIE en RDC a conduit à des changements et à de meilleurs systèmes de gouvernance ?
- La mise en œuvre de l'ITIE a-t-il renforcé la collaboration et l'échange des informations entre les régies financières ?
- L'ITIE a-t-il favorisé l'IGF d'aborder la question relative au régime fiscal et douanier, la nomenclature de taxes et redevances de chaque services et agences de l'Etat ?

- Avez-vous bénéficiés d'un renforcement de capacités sur l'ITIE ? Si oui, quel apport de ces formations dans le cadre de votre travail ?
- Comment avez-vous capitalisé ces formations pour revaloriser les normes standards internationales en matière fiscale et promouvoir les pratiques qui garantissent que les sociétés minières comprennent leurs obligations et leurs droits fiscaux ?

Bureau de la Coalition Publiez ce que vous payez :

195, Colonel Ebeya, Commune de la Gombe, à Kinshasa.
Téléphones : +243 81 17 29 908, +243 993732004
République Démocratique du Congo.